

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de  
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

13 DÉCEMBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016 (MATIN)

---

## TABLE DES MATIÈRES

|          |   |          |
|----------|---|----------|
| <b>1</b> | <b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>   | <b>4</b> |
| 1.1      | Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Quel encadrement pour les 136 nouvelles familles d’accueil enregistrées suite à la campagne de sensibilisation?» ..... | 4        |
| 1.2      | Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Avancement de la réforme des services agréés» .....  | 5        |
| 1.3      | Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Soupçons de fraude à l’adoption d’enfants congolais».....  | 6        |
| 1.4      | Question de M. Charles Gardier à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation du service “Entre-Parentèses de Verviers”» .....  | 8        |
| 1.5      | Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Inquiétudes du secteur quant au code de l’Aide à la jeunesse».....   | 9        |
| 1.6      | Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Formations en prison».....  | 11       |
| 1.7      | Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Étude coréalisée par la Fifpro et l’Université de Manchester sur le monde du football».....                                  | 11       |
| 1.8      | Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «E-sport» .....   | 12       |
| 1.9      | Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement du hockey francophone et néerlandophone» .....   | 12       |
| 1.10     | Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de l’ultimate frisbee en Fédération Wallonie-Bruxelles».....   | 14       |
| 1.11     | Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Cyclisme: des circuits permanents pour la formation des jeunes cyclistes compétiteurs».....                                  | 15       |
| 1.12     | Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Conséquences de l’évolution de l’équipe cycliste Wallonie-Bruxelles».....  | 17       |

|      |  |    |
|------|--|----|
| 1.13 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Portail anonyme en ligne pour lutter contre le dopage» .....                                   | 18 |
| 1.14 | Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fair-play et sanctions dans le football» .....  | 19 |
| 1.15 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Derby de la honte» .....   | 19 |
| 1.16 | Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Incidents lors du match de football Charleroi-Standard».....                          | 19 |
| 1.17 | Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Interruption du match Charleroi-Standard» .....   | 20 |
| 1.18 | Question de Mme Christie Morreale à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Promouvoir le fair-play dans les stades de football».....                                   | 20 |
| 1.19 | Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sédentarité des enfants belges».....  | 24 |
| 1.20 | Question de M. Alain Onkelinx à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sédentarité chez les jeunes» .....  | 24 |
| 1.21 | Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Footleaks».....   | 26 |
| 1.22 | Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Spot promotionnel pour tenter de combler le manque d'arbitres de basket».....               | 26 |
| 1.23 | Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Édition 2017 des FrancoSports».....   | 27 |
| 1.24 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Appel du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour plus de mixité sportive»..... | 28 |

**Présidence de M. André du Bus de Warnaffe,** vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Quel encadrement pour les 136 nouvelles familles d'accueil enregistrées suite à la campagne de sensibilisation?»

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Dans votre réponse à ma question écrite relative au nombre de dossiers de demande en attente dans le cadre de l'accueil familial, vous faites le constat que près de la moitié des enfants placés en famille d'accueil ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial, bien que les instances de décision le souhaitent.

Vous m'informez également que la majorité des enfants nécessitant une mesure de placement sont en fait pris en charge par leur famille élargie ou chez des familiers et que, malheureusement pour ces familles, il est impossible de leur fournir l'encadrement dont elles ont besoin, faute de disponibilité des services de placement familial.

Pour côtoyer moi-même cette réalité dans ma vie professionnelle, vous savez que je partage ce constat. Je vous ai d'ailleurs souvent interpellé sur la nécessité urgente de changer cette situation. Mais de votre plume, Monsieur le Ministre, cela sonne comme un aveu d'échec et il m'est impossible de cautionner cette situation qui affecte près de la moitié des enfants placés.

Nous venons de prendre connaissance des premiers résultats de votre campagne de recrutement des familles d'accueil, lancée en décembre 2015. En un an, 136 familles se sont proposées pour accueillir un mineur en danger. Le nombre de nouvelles familles d'accueil a donc triplé cette année. Je soulignerai, en tant que fervente auditrice de La Première, que la campagne est bien présente sur les ondes de la RTBF et je ne peux que vous en féliciter.

Monsieur le Ministre, si cette augmentation

va dans le bon sens pour remplir l'objectif des 150 nouvelles familles recrutées annuellement, permettez-moi de vous interpellier sur les besoins d'encadrement de ces nouvelles familles.

*(Mme El Yousfi, présidente, prend la présidence)*

Si nous ne parvenons pas à proposer un encadrement de qualité pour l'ensemble des familles d'accueil, faute de disponibilité des services de placement, ce sera un échec. Comment comptez-vous mettre en place un suivi pour toutes ces familles d'accueil complémentaires? Quels moyens concrets seront mis à leur disposition pour la réalisation de leur mission d'accueil au quotidien? De quelle manière comptez-vous accroître la disponibilité des services de placement afin de leur permettre de suivre davantage les familles d'accueil que nous appellerons familles externes?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie de revenir à nouveau sur la situation des familles d'accueil. Le premier bilan de la campagne lancée en décembre 2015 montre en effet des perspectives encourageantes: 60 nouvelles familles ont d'ores et déjà été sélectionnées cette année et 76 sont en voie de finalisation de la procédure.

Je tiens à vous rassurer concernant l'encadrement de ces nouvelles familles d'accueil. Toutes celles qui se verront confier un enfant seront évidemment encadrées par un service de placement familial. Le nombre de ces nouvelles familles doit en effet être mis en perspective avec le nombre de situations qui sortent de l'encadrement d'un SPF, que ce soit en raison de la majorité de l'enfant, d'un retour en famille, d'un placement en service résidentiel, d'une fin de mandat, voire d'une adoption.

En 2015, le nombre de sorties s'élevait à 329. Ces sorties devraient permettre aux SPF d'encadrer, à partir de nouveaux mandats, les placements qui auront lieu dans les nouvelles familles sélectionnées. Par contre, il est vrai qu'un nombre important d'accueils familiaux dans la famille élargie des enfants ou dans le réseau ne peuvent bénéficier, à l'heure actuelle, de l'encadrement spécialisé d'un SPF. Souvent, d'ailleurs, ces situations sont uniquement encadrées par les délégués des SAJ ou des SPJ ou par des services non résidentiels. Je pense, par exemple, à des services d'aide et d'intervention éducative, voire parfois à des services d'Aide en milieu ouvert (AMO).

Tout comme vous, Madame la Députée, je souhaiterais évidemment que ces nouvelles familles aient la possibilité de bénéficier de l'encadrement spécialisé. Ce serait toutefois un chantier gigantesque puisque cela imposerait de plus que doubler le budget de 17,5 millions d'euros consacrés aux services de placement familial. Un premier refinancement a été obtenu:

11,5 millions plus 3,5 millions chez ma collègue, Mme Greoli, soit 14 millions et quelques.

Ce refinancement a été consacré aux «urgences», notamment au renforcement des services de l'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection judiciaire (SPJ). Les délégués pourront donc à terme assurer un meilleur encadrement des familles d'accueil élargies. On a également mis l'accent sur les «bébés parqués» et sur les «inca-sables». Ce refinancement permettra, en outre, de plus nombreuses prises en charge dans le milieu de vie ou en service résidentiel.

Dans un deuxième temps, après évaluation de l'impact de la campagne de recrutement et après vérification des taux d'occupation, je pourrai augmenter les possibilités d'encadrement par les SPF.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Vous citez le chiffre de 17,5 millions d'euros pour refinancer de manière efficace l'encadrement des familles d'accueil.

Je pense donc que dans le cadre de la préparation du budget 2018, vu votre force de persuasion face au gouvernement, vous pourrez aisément démontrer que le travail de recrutement que vous avez effectué doit s'accompagner d'un refinancement.

**1.2 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Avancement de la réforme des services agréés»**

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Il semble que vous soyez en pleine réflexion quant à la gestion des services agréés actifs dans le secteur de l'Aide à la jeunesse.

En effet, la Cour des comptes a émis de nombreuses critiques à l'égard de l'Aide à la jeunesse dans son dernier rapport, notamment au sujet de la gestion de certains services agréés très spécialisés, dont les projets pédagogiques sont parfois si pointus qu'ils en deviendraient excluants pour certains jeunes.

Dans une interview accordée au magazine *Alter Échos*, vous confirmez qu'une réforme des services agréés sera réalisée dans le but de simplifier le secteur de l'Aide à la jeunesse. Une première réunion devait avoir lieu dans le courant du mois de novembre. A-t-elle eu lieu?

Quels services étaient-ils représentés? D'autres intervenants du secteur de l'Aide à la jeunesse étaient-ils présents? Des pistes ont-elles

pu être dégagées? Quels sont les services agréés concernés par votre réforme? Quelles en seront les grandes lignes?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous confirme que des représentants de l'Interfédération ont été reçus à mon cabinet le mercredi 30 novembre 2016, en présence de l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, pour nous faire part de leurs premières réflexions sur la réforme de l'architecture du secteur de l'Aide à la jeunesse, comme convenu lors d'une précédente réunion tenue à mon cabinet, en septembre 2016.

Nous avons donc convenu d'aborder les réflexions sur la réforme prévue par la Déclaration de politique communautaire en entendant préalablement le secteur. J'avais convenu avec l'Interfédération qu'elle serait la première à me faire part de ses réflexions. Comme vous le savez, si l'Interfédération n'est pas représentative de l'ensemble du secteur ni du secteur public, elle n'en demeure pas moins un interlocuteur valable, car elle regroupe une partie des employeurs du secteur.

L'Interfédération ne m'a pas communiqué de document ni de note écrite. Cependant, beaucoup de questions ont été posées lors de la réunion, à l'issue de laquelle il a été convenu, à la demande de l'Interfédération, que je déposerais une note-cadre d'orientation dans le courant du mois de février. Cette note servira de base aux concertations avec l'ensemble des fédérations patronales du secteur, les organisations représentatives des travailleurs et les acteurs de l'Aide à la jeunesse. L'Interfédération me remettra sa contribution à ce travail pour la fin janvier afin que je puisse en tenir compte dans la note à casser que je déposerai.

Pour l'anecdote, je constate que l'on me demande d'utiliser exactement la même méthode que celle utilisée dans le cadre de la réforme du décret, alors même que – une question a d'ailleurs été posée à ce sujet – cette méthode avait été critiquée par certains dans le secteur. Allez comprendre, parfois, la logique des uns et des autres...

Soucieux du respect de la concertation, je ne vais pas m'avancer aujourd'hui sur les grandes lignes de la réforme. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire devant cette assemblée, je souhaite en tout cas rendre l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse plus lisible, plus visible et plus compréhensible.

Je le répète depuis plusieurs mois: tous les types de services agréés seront concernés. Les moyens attribués aux services seront intégralement maintenus et il n'y aura aucune perte d'emploi. Je pense néanmoins, et vous avez raison de le souligner, qu'il est très important de tenir compte des remarques formulées par la Cour des comptes. Je signale au passage que j'ai d'ailleurs

formulé les mêmes remarques à l'issue de la tournée effectuée en début de législature dans l'ensemble des arrondissements judiciaires, après avoir rencontré au moins un type de service au sein de ceux-ci.

Ces mesures sont nécessaires, mais je suis convaincu que nous aurons l'occasion d'y revenir.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Je prends bonne note du calendrier, fin janvier. Je note aussi scrupuleusement votre affirmation, selon laquelle il n'y aura aucune perte d'emploi dans le secteur. Ensuite, permettez-moi une petite impertinence. Dans un souci de concertation, vous dites que vous n'annoncerez pas tout de suite les grandes lignes de la réforme. J'espère que cette fois, vous présenterez la réforme au Parlement avant de répondre à une interview.

### 1.3 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Soupçons de fraude à l'adoption d'enfants congolais»

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – La triste histoire des soupçons de trafic de mineurs congolais dans le cadre de l'adoption en Belgique revient dans l'actualité. Des adoptions suspectes ont été pointées du doigt en 2015 déjà, quand il est apparu que trois enfants congolais parmi les onze enfants adoptés par des familles belges ne répondaient pas aux conditions légales de l'adoption internationale. Ils auraient été enlevés à leur famille et proposés à l'adoption contre de l'argent. Une situation d'autant plus triste pour ces enfants que l'autorisation de rejoindre leurs parents adoptifs en Belgique avait déjà été bloquée pendant deux ans, à la suite de la décision du gouvernement congolais de suspendre les adoptions par des ressortissants étrangers, décision liée à l'augmentation très ou trop importante du nombre d'enfants congolais adoptés en Europe et aux États-Unis.

Une personne travaillant, d'après les médias, comme juriste au sein de l'administration wallonne et également directrice d'une ASBL au Congo est déjà sous mandat d'arrêt et des perquisitions ont également eu lieu au sein de votre cabinet notamment, Monsieur le Ministre. Vous avez en effet la tutelle sur l'Autorité centrale communautaire (ACC), compétente en matière d'adoption pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Ministre, j'aimerais vous entendre sur ce rebondissement, alors que, à l'époque, vous aviez contribué au déblocage de la situation de ces onze enfants. Qu'en est-il des

perquisitions évoquées? Avez-vous déjà une idée des suites qui seront données à l'affaire? Vous ou des membres de votre cabinet aviez-vous des liens avec la personne inculpée? Quel est le lien entre la FWB et l'ASBL Tumaini dont la directrice a été arrêtée?

Selon la presse, vous avez évoqué la possibilité de prendre des mesures, s'il s'avérait que votre administration était impliquée. De quelle manière pourrait-elle l'être? Avez-vous déjà une idée des mesures envisagées? Il est question d'une enquête interne, le cas échéant, où en est-elle? Quelles pourraient être les sanctions? Pouvez-vous me confirmer que l'adoption d'enfants congolais est toujours gelée depuis? Où en sont les contacts avec le gouvernement de la RDC à ce sujet? Faudra-t-il attendre la fin de l'enquête judiciaire pour éventuellement réévaluer la chose?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Merci, Madame la Députée, pour votre question qui me permet de revenir en commission sur ce dossier délicat.

La perquisition intervenue en mon cabinet, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre, a été menée dans le cadre d'un dossier du parquet fédéral relatif à l'adoption d'enfants congolais. L'instruction porte sur des faits d'enlèvements et de séquestrations, avec la circonstance aggravante que les personnes prises comme otages sont des mineurs d'âge, mais aussi sur des faits de traite des êtres humains et faux et usage de faux, à charge de la directrice de l'orphelinat du Congo.

Il semble que le parquet ait recouru à ces perquisitions pour garantir la simultanéité de la collecte d'informations, rendue nécessaire par l'évolution de l'enquête qui a donné lieu à de nombreux devoirs d'enquête, des auditions et des perquisitions, au mois de novembre. Outre celle qui a été menée à mon cabinet, trois perquisitions ont en effet été exécutées à la demande du juge d'instruction en charge du dossier, trois à Bruxelles et une à Liège. Je n'ai été informé d'aucune façon des raisons de cette perquisition. Je ne peux donc que supposer qu'il s'agit de vérifier des déclarations qui ont pu être faites par la personne détenue et soupçonnée des délits et crimes que j'ai rappelés et par d'autres acteurs du dossier. Mon cabinet, vous l'avez dit à raison, est concerné dans le cadre de la tutelle sur l'Autorité centrale communautaire (ACC) qui, comme vous le savez, est compétente en matière d'adoption pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, mon cabinet n'intervient aucunement dans les décisions d'adoption. Les adoptions internationales font l'objet d'une décision judiciaire qui se base sur les contrôles dans les pays d'origine et en Belgique, elles impliquent tant l'Autorité centrale communautaire de l'adoption de notre Fédération que les Affaires

étrangères et la Justice.

Mon cabinet collabore bien entendu à l'enquête et tient à la disposition des enquêteurs tous les documents relatifs aux procédures d'adoption qui pourraient faire avancer les recherches.

Pour compléter ma réponse, je vous rappelle brièvement les faits. Lorsque je prends mes fonctions en juillet 2014, je découvre qu'à la suite d'un travail de coopération mené depuis deux législatures autour de la promotion du droit des enfants, la Communauté française a commencé, sous la législature précédente, à encadrer des adoptions internationales au Congo, en collaboration avec un organisme local, en l'occurrence l'orphelinat Tumaini dirigé par une Belgo-Congolaise qui était par ailleurs juriste à l'administration de la Région wallonne. En juillet 2014 donc, un moratoire sur les adoptions internationales pris en septembre 2013 par les autorités congolaises est déjà en cours. Cette décision était justifiée par la République démocratique du Congo, par son constat d'une augmentation spectaculaire et incontrôlée du nombre d'enfants congolais adoptés par des familles en France, en Italie et aux États-Unis – aux États-Unis, il était même question de plusieurs centaines d'enfants –, et que ces trois pays n'exerçaient pas tous un contrôle suffisant sur les procédures d'adoption. En aucune façon, la Belgique n'était visée par les griefs des autorités congolaises, la qualité et la rigueur de la procédure belge ayant toujours été reconnues par nos interlocuteurs, mais nous en avons subi les effets collatéraux. À la suite de l'annonce de ce moratoire, l'ACC de la Fédération a pris la décision de suspendre *sine die* tout nouvel apparemment, à partir du 25 octobre 2013. Les dates ont toute leur importance.

Cette décision est toujours d'actualité et j'ai moi-même confirmé le gel des adoptions en République démocratique du Congo, jusqu'à nouvel ordre.

Pour la Belgique, il restait en République démocratique du Congo, neuf enfants adoptés par des couples francophones et trois enfants adoptés par des couples néerlandophones. Toutes les procédures judiciaires et administratives, notamment d'apparemment, étaient terminées pour ces douze enfants. L'apparemment signifie qu'il y a eu un jugement par des tribunaux congolais et que les enfants sont adoptables et peuvent être apparentés à une famille d'adoption belge. Il ne restait plus qu'à régler le problème de la sortie du pays bloquée par le moratoire.

Après avoir rencontré les parents en plein désarroi, après avoir été sensibilisé par certains parlementaires de cette assemblée et après avoir été contacté à de nombreuses reprises par les médias qui s'inquiétaient du sort des douze enfants, je me suis rendu sur place, au mois de mars 2015, afin de rencontrer les plus hautes instances congolaises

concernées par les dossiers d'adoption et d'évoquer les neuf dossiers qui intéressaient la Fédération.

L'ACC s'est également rendue à Kinshasa, en février et juin 2015, pour suivre la situation des enfants. Fin septembre 2015, les autorités belges ont obtenu le règlement exceptionnel d'un dossier pour des raisons humanitaires, un enfant étant autorisé à sortir du territoire pour des raisons de santé. Il nous restait donc onze dossiers à traiter.

Je voudrais remercier les Affaires étrangères pour leur travail dans le règlement du dossier de cet enfant malade.

Par contre, les choses se sont compliquées sur le plan financier pour la prise en charge des enfants restés dans l'institution. Vu le moratoire, l'institution hébergeant les enfants rencontrait des difficultés financières. De plus, durant cette trop longue situation exceptionnelle de blocage, la confiance s'est rompue entre l'organisme d'adoption, certains parents et l'orphelinat. Dans ce cadre, certains parents ont choisi de ne plus verser de participation pour les besoins de leur enfant tant que la situation ne serait pas clarifiée.

Nous sommes intervenus à diverses reprises pour que le manque de ressources financières ne pèse pas sur l'entretien des enfants et pour que cette situation n'interfère pas dans le transfert de ceux-ci à leurs parents. Malheureusement, ces interférences n'ont pu être évitées qu'après l'annonce du déblocage des dossiers belges. La directrice de l'orphelinat a enlevé les enfants, exigeant le paiement en espèces d'une somme non justifiée. Les autorités belges à Kinshasa ont dû faire appel aux autorités congolaises qui ont arrêté la directrice et remis les enfants, les 6 et 7 novembre, à l'ambassade de Belgique à Kinshasa.

Une plainte a été déposée en Belgique contre la directrice par le SPF Affaires étrangères, dès novembre 2015. L'enquête entamée pour prise d'otage révèle d'autres incriminations, telles que la traite d'êtres humains et le faux et usage de faux. C'est pourquoi j'ai diligenté une enquête interne au sein de l'administration. J'ai confiance en l'administration, mais il est de mon devoir de vérifier l'existence de dérives dans le chef de la directrice de Tumaini. Les résultats actuels de l'enquête ne vont pas dans ce sens.

Par ailleurs, étant donné les crimes et délits dont la Communauté française et l'ACC pourraient avoir été victimes, nous avons décidé, en concertation avec le gouvernement et le secrétaire général de l'administration, d'examiner avec un avocat la possibilité de déposer plainte ou de nous constituer partie civile dans cette affaire.

Voilà ce que je peux dire à ce stade sans interférer avec l'enquête en cours.

J'ai demandé que l'on fasse circuler parmi les députés – et cela vous intéressera peut-être –

un relevé des différentes étapes que comporte une adoption internationale. À quel moment les pouvoirs publics interviennent-ils? Quel est leur rôle? Quelles sont les étapes à suivre? Il y a un certificat de préparation délivré par la direction de l'adoption. Ensuite, l'aptitude est évaluée, un rapport d'enquête sociale est rédigé, un jugement d'aptitude est rendu. En troisième lieu, intervient l'apparement encadré par un organisme agréé d'adoption et par la direction de l'adoption intra-familiale – ACC. Enfin vient la proposition d'enfant, la décision d'adoption, la reconnaissance de l'adoption en droit belge, l'arrivée de l'enfant en Belgique et l'accompagnement post-adoptif. Il s'agit d'une longue procédure dans laquelle les pouvoirs publics interviennent plutôt tardivement, à l'arrivée de l'enfant en Belgique. Les papiers dont l'enfant dispose, le cas échéant, dans son pays sont légalisés par nos Affaires étrangères qui délivrent un document lui permettant de venir en Belgique.

L'enquête est en cours. En tout cas, nous nous sommes portés partie civile. Il est vrai qu'il n'est pas agréable de recevoir la visite d'un juge dans un cabinet, mais il est de mon devoir d'être devant mon administration.

Je vous remercie pour cette question qui m'a permis de clarifier ce dossier délicat.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je suis atterrée par la gravité de ce dossier qui comporte des suspicions de traite des êtres humains, mais, en plus, sur de jeunes enfants qui vivent déjà des situations extrêmement difficiles.

Heureusement, une enquête interne est en cours. J'espère qu'elle sera menée avec rigueur et qu'elle portera ses fruits, de même que l'enquête réalisée par la Justice.

Cette ASBL est-elle agréée sur place?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nous n'agréons pas les orphelinats. Nous disposons de l'Autorité centrale communautaire (ACC) qui travaille avec des organismes d'adoption agréés (OAA) que la Fédération a agréés. Il y en a dans différents pays.

L'OAA dont nous parlons travaille avec un orphelinat. En l'occurrence, il s'agit de problèmes liés à l'orphelinat et non à l'OAA. La difficulté survient quand on travaille avec des pays tels que le Congo où l'administration est ce qu'elle est. L'ACC ou l'OAA ne sont en rien mis en cause. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir ce qu'il s'est passé sur place – cela relève de l'enquête.

Les mots sont peut-être un peu forts mais, à un moment donné, la directrice de l'orphelinat n'a pas voulu remettre les enfants parce que certains parents avaient décidé de ne plus payer, en raison de la longueur des délais. Voyant qu'on lui devait de l'argent, elle n'a donc pas voulu remettre les

enfants, chose qu'elle ne pouvait évidemment pas faire et qui lui a valu la qualification d'enlèvement d'enfants.

#### 1.4 Question de M. Charles Gardier à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation du service “Entre-Parentèses de Verviers”»

**M. Charles Gardier (MR).** – Monsieur le Ministre, comme vous le savez, L'Entre-Parentèses est un service de médiation pour les enfants et les parents en difficulté dans la région verviétoise. L'ensemble des services de la jeunesse font appel à ses services, que ce soit le Service de l'aide à la jeunesse (SAJ), les Services de protection judiciaire (SPJ), le tribunal de la jeunesse, certains avocats, etc. La collaboration est très positive et reconnue comme telle par ces différents acteurs.

La subvention octroyée à ce service a été arrêtée au 30 août 2014, il y a donc plus de deux ans, mais L'Entre-Parentèses a malgré tout continué à fonctionner, puisqu'il est aujourd'hui entièrement pris en charge par le CPAS de la ville de Verviers. Ce dernier en supporte donc seul la charge financière.

Bien que le service soit toujours en activité et reconnu comme nécessaire par les différents acteurs précités, la situation est cependant loin d'être simple. Étant donné que le subside valait en quelque sorte comme reconnaissance ou agrément du travail effectué et qu'il n'est plus attribué, le service se trouve dans un vide juridique, une sorte de *no man's land* juridique. Selon les membres de L'Entre-Parentèses, la Fédération Wallonie-Bruxelles tolère l'activité, mais ne la subsidie plus.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous dresser l'état de la situation de ce service? Êtes-vous toujours en contact avec lui? Lors de ma dernière interpellation à ce sujet, vous m'aviez laissé entendre que la situation pouvait évoluer. Comment évaluez-vous le futur de L'Entre-Parentèses? Peut-on envisager une sortie de ce vide juridique et, dans l'affirmative, comment?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je rappellerai quelques éléments chronologiques qui permettront, j'en suis sûr, une meilleure compréhension des choses.

L'arrêté octroyant une subvention facultative – j'insiste sur ce terme – au service L'Entre-

Parenthèses précisait que cette subvention «était allouée pour permettre au CPAS de poursuivre le développement d'un service de rencontres familiales dont l'objectif était d'aider à la restauration des liens parents-enfants».

Force est de constater que ce service a progressivement réalisé d'autres missions qui sortent du champ des missions subsidiées. Dans ce cadre, ma prédécesseure a décidé de ne pas reconduire le subside d'impulsion dont bénéficiait le service depuis quatre ans, comme projet expérimental. En effet, la ministre a estimé que les missions réalisées par le service auraient dû l'amener à demander son agrément comme Service d'aide et d'intervention éducative (SAIE), ce qu'il n'a pas fait.

À ma prise de fonction, j'ai bien dû constater que nous n'étions plus dans la logique d'un subside d'impulsion et que, de fait, le CPAS n'avait jamais introduit de demande d'agrément. De plus, aucune évaluation n'a été réalisée, alors qu'elle était prévue dans l'arrêté de subventionnement. Je me suis dès lors rangé à l'avis de ma prédécesseure et le subside a cessé, le 31 août 2014.

Je me permets d'insister sur deux points. Tout d'abord, l'aide prodiguée par le secteur de l'Aide à la jeunesse est supplétive et complémentaire aux autres formes d'aide sociale. Au vu de la situation budgétaire actuelle, il apparaît clairement que le secteur de l'Aide à la jeunesse ne peut se permettre de compenser les carences présentes dans d'autres secteurs en soutenant des projets pilotes qui ne relèvent pas directement de son champ de compétences. Néanmoins, ce constat ne préjuge pas de la qualité du projet défendu par l'Entre-Parenthèses.

Ensuite, dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons tous, le secteur de l'Aide à la jeunesse doit pouvoir se concentrer prioritairement sur ses missions. Or, les missions initialement prises en charge par l'Entre-Parenthèses ne relevaient pas directement de l'Aide à la jeunesse, puisqu'il s'agissait de «missions civiles» et, en particulier, de l'accompagnement dans la restauration ou la conservation du lien parents-enfants.

L'objectif que je me suis assigné pour cette législature est de pallier le manque de places et de prise en charge pour les enfants en difficulté ou en danger. Pensons, par exemple, à ce que nous sommes en train de faire ensemble pour les bébés hospitalisés pour d'autres raisons que médicales, très basiquement appelés les «bébés parqués» ou à ce que mon collègue Maxime Prévot et moi faisons aujourd'hui pour les «incasables». Je fais avec Alda Greoli ce que nous sommes en train de faire pour les «bébés parqués» et pour les «incasables». Nous créons des places. Telle est, aujourd'hui, l'urgence au niveau du secteur. Toutefois, rien ne s'oppose au fait qu'un service ne disposant pas d'agrément ou de subventionnement de l'Aide à la jeunesse puisse établir une

collaboration avec les mandants de l'Aide à la jeunesse de l'arrondissement concerné.

**M. Charles Gardier (MR).** – Certaines choses n'ont malheureusement pas évolué, peut-être en partie en raison de l'absence de demande d'agrément. Vous voulez pallier d'abord le manque de places, mais une structure comme L'Entre-Parenthèses permet également d'éviter que des enfants soient placés. Lors d'une question précédente, j'avais montré que ces placements coûtaient finalement bien plus cher que les subsides demandés, à mon sens légitimement, par L'Entre-Parenthèses. Même du point de vue budgétaire, argument que vous avancez aussi, cette attention particulière à L'Entre-Parenthèses a du sens.

Je continuerai à défendre ce type de structures, car elles réalisent un travail pertinent de prévention et évitent des situations coûteuses et des pénuries de places. Surtout, elles limitent les dérapages dont pâtiront des êtres humains. L'association Entre-parenthèses mène un travail de qualité. On rate le coche en ne l'aidant pas davantage.

Certes, vos rétroactes sont exacts, il n'en demeure pas moins que la situation est illogique. Je leur transmettrai vos réponses complètes et envisagerai comment faire évoluer la situation.

### **1.5 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Mardane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Inquiétudes du secteur quant au code de l'Aide à la jeunesse»**

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Dans le cadre de votre réforme et de votre futur Code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse, le secteur s'inquiète de son sort. Ce code a en effet été construit sans concertation avec les services agréés et les acteurs de terrain, indépendamment de la charte associative mise en place dans le secteur.

Son livre «De la prévention» prévoit l'élargissement des suivis à tous les jeunes de 20 à 26 ans. Cela aura pour effet possible de créer un grand déséquilibre sur le plan tant des finances octroyées aux différents secteurs de l'Aide à la jeunesse que de la reconnaissance de la prise en charge de la petite enfance, dont il n'est pas fait mention dans le code. De plus, ce dernier prévoit une omniprésence de votre administration dans l'ensemble du système. Or, les acteurs de terrain craignent le poids que le secteur public prendra à différents niveaux, ainsi que les coûts liés aux nouveaux postes créés. Enfin, l'accueil familial

n'est pas développé dans ce code, ce qui est d'autant plus étonnant qu'il fait partie de vos priorités.

Monsieur le Ministre, vous nous dites que la nouvelle version de votre texte, soumis prochainement au gouvernement, intègrera les remarques formulées par les instances sollicitées. Les remarques que je cite sont issues directement du secteur, je me suis notamment basée sur le rapport d'activités du service de placement familial. Comment, dès lors, rassurer les acteurs de terrain sur l'avenir et le fonctionnement de leur domaine?

Le fait, pour l'accueil familial, de rester lié uniquement à l'Aide à la jeunesse pose question. D'après le secteur, s'appuyer uniquement sur les arrêtés spécifiques est réducteur, car ceux-ci n'ont de sens et de légalité que pour les services agréés. Or, le champ de l'accueil familial dépasse les seuls services de placement familial et englobe de nombreux intervenants, à bien d'autres niveaux de responsabilité. Qu'en est-il de l'éventualité d'un décret spécifique à l'accueil familial?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Même si certains se montrent impatients de connaître le contenu du décret, il sera discuté lorsque le texte sera soumis au Parlement. Vous déclarez, Madame la Députée, que le décret a été construit sans concertation. Je ne partage pas votre point de vue et j'assume la méthode choisie. Comme je vous l'ai déjà dit lors d'une question précédente, on me demande d'ailleurs d'appliquer cette méthode pour la réforme des secteurs agréés.

J'ai produit un texte complet et cohérent qui a fait ensuite l'objet d'une très large concertation. J'ai préféré soumettre un texte complet plutôt que des principes ou des bribes éparses, car cela constitue une meilleure base pour se concerter intelligemment. Tout ce qui a été mis sur la table était discutable. J'ai personnellement présenté les contours du décret au Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse (CCAJ), ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Contrairement à ce que vous affirmez, une très large concertation a eu lieu durant près de sept mois, au sein de ce conseil. De l'aveu de nombreux acteurs de terrain, cela faisait des décennies qu'un débat d'une telle richesse ne s'était tenu dans le secteur. J'ai pleinement assumé mon rôle politique en rédigeant un texte et en le soumettant à l'instance désignée par le décret de 1991 actuellement en vigueur. Le CCAJ est l'interlocuteur qui rassemble et représente tous les acteurs du secteur. Cela a permis à chaque composante de faire valoir ses arguments, à armes égales, dans les mêmes délais.

Vous relayez des questionnements portés par certains acteurs – et je sais de qui il s'agit – et qui sont actuellement en discussion. Nous pourrions très bientôt entamer un débat à ce sujet. La question de l'âge, en particulier, fait l'objet de débats

intenses très partagés au sein même de chaque secteur et, j'ai même envie d'ajouter, à l'intérieur de chaque formation politique.

Chaque semaine, je note des arguments en faveur de l'extension de la possibilité d'intervention en prévention, auprès des jeunes plus âgés. Par exemple, la nouvelle politique fédérale de réseau en santé mentale pour enfants et adolescents s'étend jusqu'à 23 ans accomplis et considère que les jeunes de 23 ans sont des adolescents.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la prévention à l'égard des enfants de moins de 12 ans est principalement mise en œuvre par des opérateurs qui ne relèvent pas du secteur de l'Aide à la jeunesse. Ainsi, c'est l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) qui réalise l'essentiel de la politique de prévention, par ses deux missions de service public, à savoir l'accompagnement de l'enfant dans la, et en, relation avec son environnement familial et son milieu social et l'accueil de l'enfant en dehors du milieu familial.

Enfin, pour vous répondre clairement, je n'envisage pas de sortir la question de l'accueil familial du contexte global de l'Aide et de la Protection de la jeunesse. Au contraire, je souhaite qu'il prenne sa place dans le paysage de l'Aide à la jeunesse, en s'intégrant dans la nouvelle architecture du secteur. Conformément à la déclaration de politique communautaire, je n'ai donc pas l'intention d'élaborer un décret spécifique en la matière.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR)**. – Le CCAJ, que vous avez rencontré personnellement, est notamment composé de représentants des magistrats, du parquet, de l'ONE, des CPAS, des directeurs des SAJ, des SbPJ et des fédérations. Les services de placement familial n'y sont pas représentés directement. Cela a toujours fait l'objet de discussions entre nous. Vous savez comme moi que c'est d'abord un organe d'avis du secteur de l'Aide à la jeunesse et pas nécessairement un organe de concertation.

Vous n'êtes pas d'accord quand j'affirme qu'il n'y a pas eu de concertation. Je vous ai dit que j'avais principalement rédigé ma question sur la base du rapport d'activités 2015 de l'Accueil familial, service de placement familial, où figure cette phrase: «Ce code a été construit sans concertation avec les services agréés et les acteurs de terrain, indépendamment de la charte associative mise en place dans le secteur». Vous pourrez les inviter à se renseigner.

Vous avez dit que l'âge fait l'objet de discussions serrées. Il y a des réformes qui partent vers les 23 ans. J'ai assisté à une conférence de M. Amaury de Terwangne qui, lui aussi, penche pour les 23 ans. Il y a toute une réflexion à mener par rapport à cela, quand on sait que le coût de la prise en charge va augmenter, puisque l'on va finalement passer de 18 ans à 23 ans.

Enfin, si vous souhaitez nous présenter quelque chose de complet, je crois comprendre de votre réponse que le timing ne sera pas celui annoncé, puisque vous aviez parlé de janvier.

**Mme la présidente.** – Je voudrais rappeler que le règlement stipule que les répliques ne peuvent excéder deux minutes. Elles ne peuvent pas durer aussi longtemps que les questions.

**1.6 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Formations en prison»**

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Nous pouvions lire récemment dans la presse que vous vous êtes associé avec votre collègue chargée de l'Emploi et de la Formation en Région wallonne pour augmenter radicalement le nombre de formations pour les détenus.

Les chiffres sont en effet sans appel: 75 % des détenus sont très peu instruits ou qualifiés, 30 % sont analphabètes et le taux de récidive après libération peut dépasser 50 %. Une formation permet d'aider à la réinsertion et donc de réduire l'exclusion et les risques de radicalisation. Je vous félicite donc pour ce pas en avant et je me permets de vous poser quelques questions.

Pouvez-vous me donner plus de détails quant à votre collaboration avec la ministre Tillieux? Ce projet concernera-t-il toutes les prisons de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou seulement celles de la Région wallonne?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – C'est un sujet que vous connaissez particulièrement bien et que vous suivez avec une attention régulière. Le 23 novembre dernier, je me suis en effet rendu avec Mme Tillieux à la prison de Namur, pour rencontrer des stagiaires détenus qui participaient à un nouveau cycle de formation professionnelle, ainsi que le Service d'aide aux détenus.

Même si ce projet s'insère initialement dans le plan d'action de lutte contre le radicalisme décidé par le gouvernement wallon, ces formations s'adressent bien évidemment à l'ensemble des détenus de la prison de Namur. Il s'inscrit dans une approche préventive: offrir aux détenus l'opportunité de se former pendant leur détention, de préparer leur projet professionnel et leur sortie de prison, permet évidemment d'éviter une récidive et de protéger ainsi la société.

La ministre Tillieux a donc renforcé l'offre de services actuelle, avec 85 000 heures supplé-

mentaires et un budget de 1 085 000 euros. Étant donné que ce budget provient de la Région wallonne, les prisons bruxelloises en sont, hélas, exclues. Cette politique s'inscrit également dans le cadre de la Conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, que j'ai réactivée, comme vous le savez, le 20 juin dernier.

Mes collègues Tillieux, Simonis, Gosuin et moi travaillons également sur la validation des compétences en prison, pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion est l'un des objectifs principaux que je me suis fixés, avec l'ensemble des ministres présents lors de cette conférence interministérielle. Cette lutte passe par la désistance du détenu. Les recherches universitaires actuelles montrent que cette désistance, cet arrêt du parcours de délinquance ou de criminalité, peut trouver son chemin par l'obtention d'un travail stable à la sortie de la prison. C'est pourquoi ce projet est fondamental pour favoriser la réinsertion des détenus dans la société, éviter la récidive et ainsi améliorer la sécurité de nos concitoyens.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je vous remercie pour votre réponse et votre initiative. Je suggère qu'un contact privilégié soit établi avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'y développer cette initiative.

**1.7 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Étude coréalisée par la Fifpro et l'Université de Manchester sur le monde du football»**

**M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne).** – Il faut le savoir, 41 % des joueurs professionnels de football de la planète ne reçoivent pas leur salaire à temps.

Ce sont les chiffres d'une étude menée par le syndicat mondial des footballeurs et l'Université de Manchester, et basée sur le témoignage de près de 14 000 joueurs évoluant dans 54 pays et 87 championnats. Selon cette étude, 7 % des joueurs ont été approchés pour truquer un match. D'autres éléments ne manquent pas d'inquiéter: le football serait gangrené par des transferts forcés ou des entraînements à l'écart.

On voit, à travers ces chiffres, l'envers du décor. Quand on sait l'importance du football dans nos sociétés, on peut s'interroger sur sa réalité profonde.

Qu'en est-il en Fédération Wallonie-

Bruxelles sur le plan des salaires payés en retard, de joueurs approchés, de transferts forcés ou de joueurs obligés de s'entraîner avec le noyau B? Comment lutter contre ces fléaux et, surtout, les prévenir?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette question porte sur une problématique qui n'est, malheureusement, pas isolée. Recevoir son salaire intégral en temps et en heure est l'un des droits fondamentaux de tout salarié.

Cette étude, réalisée à l'échelle mondiale, porte aussi sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud, où le droit du travail, on le sait, n'est pas toujours respecté.

En Belgique, c'est l'URBSFA et la Ligue Pro qui gèrent le football professionnel et tout ce qui l'entoure. Il existe également un syndicat, Sporta, dont la mission est d'aider les footballeurs, lorsque leurs conditions de travail ne sont pas conformes à la législation sur le travail. Il faudrait s'adresser à eux pour connaître les chiffres exacts des footballeurs impayés.

Pour lutter contre ce phénomène, il existe des outils juridiques permettant de faire respecter les droits des footballeurs employés. Je rappelle l'existence d'une convention collective de travail pour le secteur du sport. Le décret relatif à l'éthique dans le sport peut également être un instrument moins contraignant, mais tout aussi utile pour enrayer ce fléau.

Des sportifs mal payés ou payés en retard sont peut-être des proies plus faciles pour les truqueurs de match, mais reconnaissons que ce n'est sûrement pas la cause première du développement de ce phénomène, qui doit en tout cas être combattu au niveau mondial.

**M. André-Pierre Puget (La Droite Citoyenne)**. – Je vais donc me tourner vers Sporta pour avoir ces chiffres et vous interrogerez à leur sujet, s'ils sont alarmants.

**1.8 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «E-sport»**

**M. André-Pierre Puget (La Droite Citoyenne)**. – Monsieur le Ministre, nous savons que les jeux vidéo sont devenus une discipline à part entière et que certains joueurs deviennent des professionnels qui, par ailleurs, gagnent assez bien leur vie. Faut-il pour autant considérer cette discipline comme un sport à part entière? Si nous considérons que c'est un sport, la Fédération

Wallonie-Bruxelles entend-elle aider les joueurs à se professionnaliser ou à organiser des compétitions internationales? Pour ma part, je reste dubitatif, dans la mesure où les jeux vidéo peuvent mener à des excès. Dans ce cas, comment conscientiser les jeunes aux risques d'une pratique excessive?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je constate, comme vous, l'impact de plus en plus grand des jeux vidéo sur notre population, toutes les tranches d'âges confondues. Je reconnais que leur pratique peut aider à acquérir de la concentration ou à développer l'imaginaire. Ils peuvent être une forme d'entraînement aux réflexes et stimuler l'acuité visuelle.

J'émetts quand même des réserves sur le manque de socialisation et de condition physique que la pratique des jeux vidéo amène. Je reste attentif au concept, mais, en ma qualité de ministre des Sports, j'envisage le sport sous d'autres formes, m'en tenant pour l'heure à la jurisprudence du Conseil supérieur des sports qui définit le sport comme «une activité physique ou de plein air, comme un concept visant le développement de la personne humaine par la pratique d'activités nécessitant un effort physique».

L'explosion des jeux vidéo est à mettre en relation avec la sédentarité de plus en plus grande de nos jeunes. J'aborderai cet aspect en réponse aux questions de Mmes Durenne et Leal-Lopez ainsi que de M. Onkelinx. En conclusion, si je n'exclus pas le soutien des pouvoirs publics, grâce aux allocations budgétaires du Sport, au développement de disciplines de jeux électroniques, en ce compris les sports, je ne crois pas qu'il faille le faire à tout prix.

**M. André-Pierre Puget (La Droite Citoyenne)**. – Nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre.

**1.9 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement du hockey francophone et néerlandophone»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR)**. – Après la magnifique performance de notre équipe nationale de hockey aux Jeux olympiques de Rio, la *Vlaamse Hockey Liga* (VLH) a mené une grande enquête auprès de ses membres. Elle a ainsi retenu trois axes de réflexion qui devraient être intégrés dans l'élaboration de son plan stratégique pour 2017-2020: garder l'ADN, donc les

valeurs, garantir la qualité de l'encadrement et assurer la croissance.

La Ligue francophone de hockey a-t-elle mené une étude similaire auprès de ses membres? De manière plus générale, d'autres fédérations sportives francophones sondent-elles régulièrement leurs membres? Les aidez-vous dans cette démarche?

Dans un récent article, le secrétaire général de la VHL rappelait que si la Flandre comptait 29 clubs de hockey en 2011, 17 nouveaux se sont ajoutés à la liste depuis et 13 ont été créés depuis 2013! Qu'en est-il chez nous? Début septembre, le journal *Le Soir* publiait une carte illustrant la présence des clubs en division d'honneur de hockey, qui se révélait particulièrement inquiétante, puisqu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls Bruxelles et le Brabant wallon étaient représentés. La Ligue francophone de hockey a-t-elle mis sur pied un programme de développement du hockey dans les provinces de Liège, Namur et Luxembourg?

Enfin, un projet de très grande ampleur doit bientôt voir le jour en Flandre, avec la création du HC Olympia à Anvers.

La volonté de la VHL est de disposer d'un centre d'excellence pour les équipes nationales. Le projet sera plus large, puisqu'il accueillera quatre disciplines: rugby, football, hockey et korfbal. Le gouvernement flamand a mis un million d'euros sur la table et la ville d'Anvers a investi 1,5 million.

Qu'est-il fait, en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour accueillir également les équipes nationales? Quel est le rôle du centre ADEPS d'Auderghem dans ce domaine? Un tel projet est-il également à l'étude chez nous? Qu'en est-il de la Ligue francophone de hockey? Comment collabore-t-elle avec l'Association royale belge de hockey?

Comment expliquer la différence de développement, qui semble se confirmer, entre le nord et le sud du pays, alors que les responsables néerlandophones indiquent n'avoir reçu aucun subside, depuis la scission de l'Association royale belge de hockey en 2012?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Ligue francophone de hockey (LFH) a été créée en juin 2012, lors de la scission de la fédération unitaire en trois ASBL distinctes: l'Association royale belge de hockey (ARBH), compétente pour les compétitions et les équipes nationales, le marketing, le sponsoring et ce qui relève de la communication, la LFH, compétente pour l'organisation des compétitions régionales dans la partie francophone du pays, le développement du hockey en Fédération Wallonie-Bruxelles et l'accompagnement de tous les clubs francophones et, enfin, la *Vlaamse Hock-*

*ey Liga* (VHL), qui exerce les mêmes compétences que la LFH, mais pour la partie néerlandophone du pays.

Quelques mois après sa constitution, la LFH a mené une enquête auprès de ses clubs membres pour mieux connaître leurs attentes et leurs besoins. Après une analyse interne, cette enquête a débouché sur l'élaboration d'un plan stratégique de développement portant sur la période 2014-2018. Très régulièrement, ledit plan est débattu avec les clubs, à l'occasion de rencontres informelles, d'ateliers ou d'assemblées générales. Il est donc évalué et, le cas échéant, adapté en collaboration étroite avec les membres.

Six axes prioritaires ont été définis: la communication et la visibilité de la ligue, l'amélioration de la formation sportive, la professionnalisation de la gestion administrative des clubs, le développement de la pratique du hockey dans notre Fédération, le développement des infrastructures sportives, l'éthique et les valeurs.

À ce jour, la Ligue francophone de hockey compte 21 975 membres répartis dans 42 clubs. L'ARBH, dans son ensemble, compte 41 812 membres, dont 52,5 % dans la partie francophone du pays et 47,5 % dans sa partie néerlandophone. Depuis sa création en 2012, le nombre des membres de la LFH a augmenté de 35,7 %, passant de 16 188 en septembre 2012 à 21 975 en novembre 2016, soit une croissance moyenne annuelle de 9 %.

Peu de sports, Madame Defrang, peuvent aujourd'hui se targuer d'une telle croissance, qui plus est constante et répartie sur plusieurs années successives. Sans doute moins de nouveaux clubs ont-ils été créés au sein de la Ligue francophone de hockey (LFH), mais à sa création, celle-ci comptait déjà 35 clubs. La situation n'est donc pas tout à fait comparable avec celle de la ligue flamande, même si la croissance est semblable quant au nombre de membres.

Comme mentionné précédemment, le développement de la pratique du hockey sur l'ensemble du territoire de notre Fédération constitue l'une des priorités de la ligue francophone. Aujourd'hui, s'il est vrai que Bruxelles et le Brabant wallon restent à la pointe de la pratique du hockey, de nombreux clubs existent et se développent dans d'autres provinces. La croissance du hockey est donc une réalité qui donne des résultats à tous les niveaux, des résultats de très haut niveau, avec une médaille olympique pour l'équipe nationale messieurs à Rio, au mois d'août 2016, des équipes de jeunes qui comptent des performances, grâce à un programme de détection dans les clubs, afin de les intégrer dans le projet *Be Gold*, mais aussi et surtout, pour la grande majorité des pratiquants, le développement de la pratique du hockey sur l'ensemble du territoire de la Fédération, pour toutes les catégories et tous les âges.

En ce qui concerne les aspects relatifs au dé-

veloppement des centres d'excellence, je peux apporter les éléments de réponse suivants: la ligue francophone est installée au Centre sportif de la Forêt de Soignes, dans le bâtiment de l'Orangerie appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles, bâtiment complètement rénové en 2013-2014.

Les trois entités de la fédération, l'ARBH, la LFH et la VHL partagent ces bureaux, dans un esprit de collaboration et de coopération mutuelle. Dans le même temps, deux terrains de hockey de haut niveau ont été installés, ce qui permet d'accueillir les entraînements des différentes équipes nationales sur le site, que ce soit l'équipe nationale dames, les équipes U21, qui préparent actuellement leur Coupe du monde ou encore des équipes *Be Gold*, pour des entraînements ou des stages en internat, au sein du centre sportif.

Le 26 octobre dernier, la fédération a organisé, dans les installations du Royal Uccle Sport, le match revanche de la finale olympique entre la Belgique et l'Argentine. Ce match, auquel j'ai assisté, a attiré plus de 9 000 spectateurs, du jamais vu en Belgique pour un match de hockey, amical qui plus est. L'organisation de cette rencontre a été rendue possible grâce au soutien de la fédération et de l'ADEPS. C'est un test grandeur nature pour la fédération, après la médaille olympique. Elle a pu constater, avec une énorme satisfaction – et le ministre que je suis, également –, que le grand public répondait donc présent à ce type de manifestation et que le hockey attirait désormais un public bien plus large que les simples initiés ou les membres actifs du club. J'ajoute, à titre personnel, que j'ai été frappé par le nombre de familles présentes et le nombre de jeunes enfants accompagnant leurs parents.

C'était une véritable fête. Je ne suis pas sûr qu'il soit possible d'en faire autant, dans tous les gradins des stades de football.

Je précise qu'en juin 2017, le club La Rasante accueillera, au stade Fallon à Woluwe-Saint-Lambert, une manche de la World League pour les équipes dames, qualificative pour la Coupe du Monde 2018. Il s'agit à nouveau d'un événement de niveau international organisé sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre des terrains de qualité et en nombre, la fédération de hockey a réellement besoin de disposer, à bref délai, de stades pouvant accueillir un tel public, ce qui n'est actuellement le cas nulle part, que ce soit en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie.

En conclusion, il apparaît que la ligue francophone se développe de manière exponentielle, en cohésion et en collaboration avec les autres entités.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Nous constatons l'évolution positive de ce sport. Il faut vraiment profiter de l'engouement actuel qu'il suscite et attirer un maximum de jeunes, et

même de femmes, parce que les femmes peuvent pratiquer la discipline avec beaucoup d'élégance.

Ce qui m'inquiète, c'est la carte des clubs de hockey de division d'honneur reprise dans la presse: le Sud du pays n'y est pas du tout représenté. J'espère que c'est une question de temps.

Je pense aussi que, malgré la scission des deux ligues, il est important que la Ligue francophone continue à collaborer avec l'ARBH pour essayer de mettre à profit les bonnes expériences et la bonne dynamique, afin de développer davantage le sport dans le sud du pays. Pour ce faire, les infrastructures adéquates sont évidemment indispensables, mais cela ne dépend pas de vous.

*(Mme Defrang-Firket prend la présidence.)*

#### **1.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Développement de l'ultimate frisbee en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – *L'ultimate frisbee* est reconnu comme sport olympique depuis 2015 et il y a quelques initiatives intéressantes chez nous. J'aimerais faire le point à ce propos, en évoquant la manière dont ce sport se développe dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Combien de clubs sont-ils concernés par cette discipline? Une équipe liégeoise s'est distinguée lors du dernier Championnat d'Europe. Je pense qu'il en a été de même aux récents Championnats du monde.

Monsieur le Ministre, sachant qu'il y aura peut-être des possibilités de médailles aux prochaines Olympiades, j'aimerais savoir si le nombre d'affiliés est connu. Dans quelles infrastructures les clubs s'entraînent-ils aujourd'hui? Une aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette sympathique discipline sportive est-elle prévue? Je rappelle au passage qu'il n'existe pas d'arbitres dans cette discipline et que ce sont les joueurs qui assurent eux-mêmes l'arbitrage, ce qui est un gage supplémentaire de fair-play.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai effectivement été informé de la reconnaissance de la Fédération mondiale de disque volant, également appelé *frisbee*, par le Comité olympique international. Cela ne signifie toutefois pas que ce sport figurera à terme au programme des Jeux olympiques. Ce n'est pas à vous, Monsieur Dodrimont, qui êtes un fin connaisseur de la sphère privée, que je dois expliquer le difficile parcours à franchir pour y

parvenir et la lutte que se livrent les différentes fédérations internationales pour intégrer les Jeux olympiques.

Je vous signale toutefois que l'*ultimate frisbee*, la discipline la plus pratiquée, figure au programme des jeux mondiaux depuis 2001. Pour en rester au niveau international et répondre à vos questions sur les performances d'une équipe liégeoise aux derniers Championnats du monde à Londres, j'ajouterai que, selon les informations diffusées par le club, deux joueurs du club liégeois Oufitime ont été retenus dans l'équipe nationale qui a participé à ces championnats et qui a d'ailleurs terminé à la septième place. Signalons aussi que pour financer sa participation à cette manifestation, l'équipe liégeoise avait eu recours au *crowdfunding* et avait recueilli 3 500 euros.

Du côté francophone, la Fédération belge francophone du disque volant (FBFDV) compte une vingtaine de clubs répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: huit clubs en région bruxelloise, quatre en Brabant wallon, deux dans le Hainaut et le Namurois, un à Liège et dans le Luxembourg.

Quant au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, hormis l'organisation annuelle d'un stage ADEPS à Louvain-la-Neuve, aucune aide n'est accordée, dans la mesure où la FBFDV n'est pas reconnue, comme mon prédécesseur, M. Collin, l'avait expliqué en réponse à une question de M. Crucke sur la reconnaissance du *frisbee* comme sport, en septembre 2015. La situation est restée inchangée depuis cette date. La FBFDV n'a pas introduit de dossier de reconnaissance en tant que fédération sportive ou fédération sportive de loisir.

En 2013, son président, M. Van Driessche, avait sollicité l'aide de mon administration pour mettre en conformité les statuts et le règlement d'ordre intérieur de l'ASBL. Le dernier échange de mails date du 23 janvier 2014. En cas de réception d'un dossier de demande de reconnaissance de la fédération belge francophone de disque volant, le dossier serait minutieusement analysé par l'administration, dans le respect du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française. Après avis du Conseil supérieur des sports, la décision de la reconnaissance me serait soumise.

La fédération n'étant pas reconnue, et en l'absence de dossier de demande, mon administration est dans l'impossibilité de répondre aux questions sur le nombre d'adhérents, la manière dont fonctionnent les clubs et s'organisent les championnats.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – J'ai eu l'occasion d'assister à une démonstration de cette discipline, lors d'une manifestation liégeoise et j'ai ainsi pu faire connaissance avec cette équipe qui nous a représentés aux championnats d'Europe et se devait également de participer aux cham-

pionnats mondiaux.

Il n'est pas encore sûr que cette discipline sera représentée aux Jeux olympiques, mais elle fait partie des disciplines reconnues par l'olympisme, ce qui ouvre donc une perspective. Nous verrons ce qu'il adviendra. Je transmettrai avec beaucoup d'attention votre réponse, car elle permettra aux principaux dirigeants de cette fédération de se mettre au diapason avec d'autres fédérations sportives et d'accéder ainsi à des aides dont d'autres bénéficient déjà aujourd'hui.

(*Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence*)

**1.11 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Cyclisme: des circuits permanents pour la formation des jeunes cyclistes compétiteurs»**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je reviens sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, le cyclisme et plus particulièrement la sécurité des coureurs cyclistes. Année après année, on dénombre de dramatiques accidents impliquant des coureurs cyclistes. Dans le meilleur des cas, il est question de dégâts matériels ou de légers problèmes médicaux. Dans d'autres cas, la situation est bien plus grave. Un accident est ainsi survenu dans ma commune: alors qu'il s'entraînait, un jeune cycliste de 24 ans fut fauché par un automobiliste et y laissa la vie.

Depuis ce dramatique événement, quelques-uns d'entre nous militent afin que les jeunes coureurs puissent disposer d'un espace d'entraînement particulier où ils pourraient se rendre en toute sécurité et qui serait donc exempt de circulation automobile. Cela ouvrirait de belles perspectives en matière d'entraînement, fondement de ce sport. Les parents confieraient en outre plus facilement leurs enfants aux responsables de clubs cyclistes, si ces derniers pouvaient s'entraîner dans de bonnes conditions.

Cette proposition n'est pas facile et il convient de faire preuve d'humilité en la matière. Il ne suffit pas d'avoir accès à quelques hectares de terrain et d'y dessiner une piste cyclable. Nous parlons de conditions d'entraînement valables qui incluraient plusieurs kilomètres de développement routier.

Au départ, nous avons suggéré la création d'un circuit permanent au barrage de la Gileppe. Il s'agit en effet d'un site provincial qui avait déjà abrité un circuit où la circulation automobile était très limitée. Seuls les véhicules d'entretien du site

y avaient accès. Après analyses et sollicitations des autorités provinciales, il appert que ce projet ne pourra se concrétiser, principalement en raison de l'importante fréquentation de promeneurs à cet endroit.

Je reviens donc sur le sujet aujourd'hui, avec d'autres suggestions. Des chemins de remembrement peu fréquentés par les automobiles pourraient-ils, un jour par semaine, par exemple le mercredi après-midi, être fermés à la circulation pour sécuriser les conditions d'entraînement?

Des parents de jeunes tués sur nos routes se sont associés. Ils tentent de faire leur deuil de manière positive en cherchant des solutions pour éviter que ces drames ne se reproduisent. Le risque ne sera jamais complètement éradiqué, mais il serait positif d'améliorer les conditions d'entraînement des jeunes cyclistes. Contrairement au football ou au basket, pour pratiquer le vélo, il faut se frotter aux autres usagers de la route. Je me réjouirais que la Fédération Wallonie-Bruxelles entame une réflexion à ce sujet.

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, je suis très sensible à la problématique de la sécurité des coureurs cyclistes, tant à l'entraînement que durant les compétitions.

Dès mon entrée en fonction, nous avons eu l'occasion d'évoquer ce problème grave en réponse à des questions parlementaires. Comme cela avait été dit à l'époque, il est certes plus facile de sécuriser les courses que les entraînements.

Pour les courses, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles étudie actuellement un nouveau système appliqué aux signaleurs. Elle donne des formations à tous les motosignaleurs et, depuis le début de l'année, trois formations ont déjà été dispensées. Valables cinq ans, elles sont assurées par un pilote chevronné, un commissaire de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles et un membre de la police.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'ADEPS finance aussi une équipe de motosécurité sous l'égide de l'ASBL Fedemot. Cette équipe encadre gratuitement des courses cyclistes, les randonnées du *Beau Vélo de Ravel* ainsi que des triathlons.

Quant aux véhicules de la presse, la Royale ligue vélocipédique belge (RLVB) réfléchit à un nouveau modèle, afin de diminuer, autant que faire se peut, le nombre de motos et de voitures. Il faut cependant tenir compte du travail des journalistes et des cameramen. Les motos de la fédération, dont le nombre est également limité, sont présentes pour informer les commissaires se trouvant dans les voitures des écarts et des événements de la course.

Les voitures publicitaires sont, quant à elles, en dehors de la course et sécurisées par un dra-

peau rouge et un drapeau vert. La prudence est de mise et rappelée lors du briefing spécifique à la caravane.

Enfin, il y a les voitures invitées lors de certaines épreuves, comme Liège-Bastogne-Liège et la Flèche wallonne. Leur nombre est limité et un nouveau système sera testé lors des classiques ardennaises, avec un itinéraire différent pour ces véhicules.

Avant chaque course, un briefing a lieu avec les organisateurs, la police, les signaleurs moto, les directeurs sportifs, les voitures neutres et les ambulances. L'accent est notamment mis sur la sécurité, le fair-play et l'obligation d'éviter les risques inutiles.

La Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles profitera des stages et diverses réunions avec ses membres et ses coureurs pour rappeler les mesures de sécurité dans les courses, mais aussi en dehors de celles-ci et lors des entraînements sur la voie publique. Mais, bien entendu, la sécurisation des entraînements est difficile. La création de circuits permanents pourrait être une solution à ce problème, mais cette matière relève des compétences de mes collègues chargés des infrastructures sportives et routières à la Région wallonne et à la COCOF. Quant aux chemins de remembrement, on me dit qu'ils ne représentent pas un parcours idéal pour de réelles conditions d'entraînement, mais la réflexion reste ouverte.

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je partage votre point de vue sur la situation liée aux courses cyclistes. Il y a fort heureusement beaucoup plus de sécurité aujourd'hui qu'hier. Je pense que la formation des signaleurs et tout ce que vous avez rappelé par rapport à l'encadrement de ces courses relèvent d'une bonne gestion de la problématique. On a bien progressé et on doit se féliciter des résultats. Lorsque ces courses passent sur le territoire de nos communes, on peut remarquer la présence de professionnels menant des actions de signalisation et d'encadrement. C'est une très bonne chose! Réglementer le nombre de motos ou de voitures de presse, comme cela a été fait lors de courses plus prestigieuses, est également une bonne initiative.

Concernant les conditions d'entraînement, j'ai le sentiment que trouver une solution constitue une vraie gageure. Pourtant, de plus en plus de jeunes se tournent vers le VTT trial et vers le cyclo-cross, car les entraînements peuvent se dérouler sur des aires confinées. Cela est plus sécurisant que de voir les gamins confrontés à la circulation automobile sur nos routes.

Je reste convaincu qu'une réflexion peut être lancée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je sais qu'on parle d'infrastructures, mais également de politique du sport. On pourrait imaginer des solutions avec les collègues chargés des infrastructures. Sans réquisitionner des routes pour

s'entraîner 7 jours sur 7, une formule qui porterait sur une demi-journée par semaine devrait être envisageable.

On me dit, et je me permets de vous le souffler à l'oreille, que du côté de la province de Liège et même peut-être d'autres provinces, des réflexions sont en cours. Vous avez des contacts réguliers avec ces provinces dynamiques en matière de sport. Pourrait-on envisager, à votre initiative, une petite table ronde sur la question réunissant les acteurs intéressés? Ils pourraient alors communiquer leurs idées en la matière. Nous ne sommes pas loin de trouver une solution. On pourrait se référer à ce qui se fait en course et mobiliser les encadrants, pour veiller à ce que les entraînements bénéficient également d'un encadrement optimal.

C'est le souhait que je formule aujourd'hui. Ayant gardé des contacts avec ces familles meurtries, je me dois de mettre tout en œuvre pour répondre expressément à leurs préoccupations.

**1.12 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Conséquences de l'évolution de l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles»**

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Nous restons dans le domaine du cyclisme, pour aborder cette fois la dimension du sport professionnel, et particulièrement l'évolution de l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles, qui va bénéficier d'un nouveau nom. De nouveaux sponsors rejoignent le partenariat public-privé conclu dans ce cadre: des fonds sont alloués à l'équipe par la Fédération Wallonie-Bruxelles et des partenaires privés permettent à celle-ci de se développer.

Avec cette montée de catégorie, la première de nos équipes cyclistes se rapproche du top mondial. À l'instar des sports de ballon, le cyclisme compte, en effet, des divisions et les coureurs cyclistes qui en ont la capacité peuvent évoluer au plus haut niveau. Il s'agit donc d'une très bonne nouvelle.

La structure mise en place permet-elle de relever ce nouveau défi? En effet, qui dit évolution vers le top mondial dit également mobilisation de moyens supplémentaires.

Je remercie les partenaires privés pour leur engagement, bénéfique, non seulement pour l'image des entreprises, mais aussi pour la motivation. On retrouve chez ces sponsors passionnés une volonté d'utiliser des fonds dans un secteur qui leur tient à cœur. Il est donc heureux qu'il y

ait encore des passionnés de sport dans les entreprises.

J'espère que la structure mise en place pourra faire face à cette évolution, tant sur le plan sportif que pécuniaire, eu égard au fait qu'il faudra assumer des budgets bien supérieurs. Y aura-t-il une incidence sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Il est intéressant de lier la problématique financière à la problématique sportive. Les coureurs de nos Régions bruxelloise et wallonne peuvent-ils accompagner la progression de leur équipe? Il est, certes, positif de fournir des efforts, mais ceux-ci ne peuvent être consacrés à des coureurs non issus de notre Communauté.

Nous maintenons notre volonté de travailler avec deux équipes. J'ai parfois entendu des échos discordants sur l'utilité de maintenir deux équipes dans le giron de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il exactement? Le fait de monter de catégorie permet-il de maintenir la deuxième équipe? Les équipes restent-elles liées? La deuxième équipe reste-t-elle une équipe tremplin pour la première? Il me semble important de faire le point sur le projet dans un souci de cohérence. C'est l'objectif de ma question et j'espère, Monsieur le Ministre, que vous nous apporterez des éléments de réponse intéressants.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, je me réjouis de la promotion de l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles. Le passage en division II de l'Union cycliste internationale (UCI) permettra à l'équipe de disputer des courses de plus haut niveau; la jeune équipe pourra aussi prendre part à des épreuves du circuit *World Tour* et espérer une invitation à concourir aux compétitions classiques belges, comme La Flèche wallonne ou Liège-Bastogne-Liège.

À la fin de la saison dernière, Christophe Brandt avait annoncé la couleur: l'équipe Wallonie-Bruxelles souhaitait franchir un nouveau palier et passer à l'échelon supérieur dans le peloton professionnel. L'équipe a su offrir les garanties financières, sportives et éthiques demandées par la commission des licences de l'UCI, afin d'obtenir le précieux sésame qu'est la licence. L'équipe Wallonie-Bruxelles deviendra ainsi, en 2017, WB-Veranclassic-Aqua Protect et pourra évoluer au même niveau que Wanty-Groupe Gobert, Topsport Vlaanderen-Baloise et Veranda's Willems-Crelan. Cela concrétise l'espoir mis en ce projet depuis 2011, porté sur les fonts baptismaux par Yves Vanassche et piloté par Christophe Brandt depuis 2015. Aux dires mêmes de son promoteur actuel, le projet avait pour ambition, grâce à un investissement public pluriannuel très volontaire, de porter une équipe cycliste vers le plus haut niveau où elle devait, à terme, trouver les moyens d'assurer son autonomie financière,

grâce au sponsoring notamment, tout en faisant profiter les meilleurs des jeunes espoirs accueillis dans la deuxième équipe de la possibilité d'intégrer l'équipe professionnelle.

L'objectif est donc pleinement atteint et nous nous en félicitons. Le soutien de la Fédération ne s'interrompt pas pour autant brutalement. La convention qui lie, depuis 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le TRW Organisation, et porte sur un montant de 700 000 euros, court jusqu'en 2018. En ce début d'année, elle a été adaptée aux exigences nouvelles de l'UCI, mais son terme n'a bien sûr pas été modifié. Le montant de 700 000 euros à charge du Fonds des Sports permet d'intervenir dans les compléments salariaux des coureurs, dans la rémunération de l'encadrement sportif et des mécaniciens, dans le suivi médical, dans le matériel et dans l'organisation des stages.

Cette convention prévoit également que l'équipe doit reprendre au moins 14 coureurs résidant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Après 2018, il n'y aura plus de justification à l'intervention aussi importante d'un pouvoir public dans une équipe cycliste professionnelle qui devrait avoir complété d'ici là les soutiens au sponsoring privé, de manière à être totalement autonome. Cela ne nous empêche évidemment pas de maintenir une collaboration en faveur de nos jeunes sportifs et de nos jeunes espoirs qui feraient partie de l'équipe Espoirs, au soutien de laquelle un apport public me paraît toujours pertinent. Je rappelle que ce soutien est également garanti jusque fin 2018. Pour le reste, aucune décision n'a encore été prise.

Voilà ce que je pouvais vous répondre, Monsieur le Député. Je vous remercie en tout cas d'avoir évoqué la question de l'équipe cycliste Wallonie-Bruxelles.

**M. Philippe Dodrion (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette excellente réponse qui balise bien les conditions dans lesquelles on évolue avec ces deux équipes. Vous avez été clair: financement jusqu'en 2018, avec des objectifs atteints jusqu'à présent et qui sont de bon ton, quand on a la garantie de conserver 14 coureurs résidant dans nos régions pour venir renforcer les équipes concernées. Cela me semble très positif. J'ai beau être particulièrement ouvert à toutes les communautés, à tous les pays de ce monde, mais quand on assiste à un match de football aujourd'hui et qu'on se rend compte qu'il y a parfois un seul compatriote sur le terrain, pour des équipes comme le Standard, Anderlecht ou autres, cela étonne. Ce n'est pas qu'on soit triste du spectacle donné par des joueurs étrangers extrêmement brillants – je pense notamment aux Africains qui sont légion dans notre football – mais que penser du travail de formation dans ces clubs et comment ne pas se demander pourquoi un gamin formé dans les clubs ne pourrait pas être aligné sur nos terrains au plus haut niveau?

La réflexion est un peu la même dans le domaine cycliste. S'il y a un lien après 2018, je pense qu'on doit garder ces conditions permettant aux jeunes coureurs de nos régions d'être intégrés à ces équipes. Il faut que les efforts publics soient aussi consentis pour ces jeunes en particulier. Qu'il y ait des capitaines de route, qu'il y ait des coureurs plus expérimentés venant parfois d'autres horizons, c'est une bonne chose. Cela fait partie d'un ensemble. Cela enrichit l'équipe, mais il faut, à mon sens, rester attentif à ce que nos jeunes puissent toujours être concernés par ces efforts réalisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui perdureront peut-être. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler après 2018.

### **1.13 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Portail anonyme en ligne pour lutter contre le dopage»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Le président de la Fédération internationale d'athlétisme, Sebastian Coe, a considéré qu'il avait obtenu gain de cause, dans la logique qui est la sienne, en mettant en ligne un portail en six langues qui doit permettre à tout athlète de dénoncer anonymement les faits de dopage dont il aurait connaissance. C'est pour lui une manière de sauvegarder l'intégrité des compétitions.

Nul besoin de vous rappeler que l'athlétisme a été largement entaché par des résultats totalement tronqués, à cause d'athlètes qui ont utilisé des produits interdits. L'image de marque de l'athlétisme en a pris un sérieux coup. Je voudrais comprendre le mécanisme, savoir comment il va fonctionner. Comment l'analysez-vous en tant que ministre des Sports? Ces informations seront-elles uniquement traitées par la Fédération, par l'Agence antidopage ou peuvent-elles également faire l'objet de communications vers les milieux de la justice et donc, de poursuites pénales? Quelle est votre lecture du dossier? Estimez-vous nécessaire de promouvoir ce type de procédure au sein des structures de la Fédération et donc de généraliser la pratique? Enfin, y a-t-il une demande de la part des acteurs de terrain qui sont les premiers concernés? Avant de juger l'une ou l'autre pratique, si cela fait réellement l'objet d'un consensus parmi les athlètes, pourquoi pas? Si tel n'est pas le cas, cela peut être une difficulté complémentaire.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En réalité, la notion de donneur d'alerte évoquée dans votre question

n'est pas neuve. Elle était déjà prévue dans le Code mondial antidopage, mais il est vrai qu'elle a été remise au goût du jour par les scandales, notamment en Russie, et la nécessité de devoir protéger les témoins directs à l'origine de ces révélations.

Pour répondre à votre première question et de manière générale, certaines violations des règles antidopage, dont le trafic, sont aussi des infractions pénales. Si une organisation antidopage soupçonne un trafic ou a connaissance d'un trafic, elle doit en avertir la police et la justice. En Communauté française, il existe un protocole de coopération entre notre Organisation Nationale Antidopage (ONAD) et les parquets généraux francophones à cet égard.

Quant à mon regard sur le procédé, sur l'intervention des services secrets et sur le fait que la notion de donneur d'alerte existe déjà dans le Code, je ne peux qu'adhérer à son objectif de base: donner des informations utiles et pertinentes aux autorités et permettre, par ce biais, de mener des enquêtes en vue de démanteler les formes les plus sévères et les plus organisées de dopage.

Dans le même temps, je crois aussi à des valeurs démocratiques essentielles qu'il est de notre devoir de défendre, particulièrement en ces moments troublés. Si les réformes mondiales devaient nous conduire ou nous obliger à mettre en place une plate-forme de ce type, nous devrions garder à l'esprit un certain nombre de principes et de garde-fous, à savoir, notamment, que le principe même de la délation, pour quelque motif que ce soit, pose question dans une démocratie, qu'il conviendrait dès lors, le cas échéant, d'encadrer au mieux un tel mécanisme, que ce soit en limitant les utilisateurs potentiels ou en limitant les mécanismes aux formes les plus graves ou organisées du dopage et, dans tous les cas, de s'assurer que toutes les informations sont fiables, vérifiées et croisées, avant d'entamer des démarches complémentaires.

L'ONAD doit également pouvoir mener ce travail de vérification et d'instruction sur le volet dopage à charge et à décharge, avec la collaboration éventuelle de la police et de la justice, chaque fois que cela est nécessaire. Ce type de mécanisme et ces balises existent déjà de manière générique via le pouvoir d'enquête de l'ONAD qui est réglementé. Surtout pour les cas les plus graves, il convient de réfléchir aux moyens légaux et pratiques pour protéger et sécuriser les donneurs d'alerte qui auraient des informations importantes à communiquer. Cela dépasse d'ailleurs la compétence du seul dopage et touche finalement à la protection des témoins. Or, si cet aspect n'est pas pris en compte, le système risque d'être inefficace.

De plus, parallèlement à la mise en place d'un tel système, il convient qu'une sensibilisation soit menée à l'adresse du milieu sportif, pour expliquer le but premier du système, c'est-à-dire

protéger les sportifs propres, mais aussi ses contours et ses limites.

Quant au principe de protection des sportifs propres et de mise en place de mécanismes facilitant la transmission d'informations utiles et importantes, il y a consensus. La difficulté est de trouver la bonne proportionnalité de la mesure lors de son application.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète.

Une base juridique existe, il s'agit du Code mondial antidopage. Il y a donc une légitimité dans la mesure qui a été prise par la Fédération internationale d'athlétisme, qui va dans le sens de la protection des donneurs d'alerte.

Les opérations menées avec les parquets généraux, non seulement ont le mérite d'exister, mais devraient aussi aboutir à l'analyse de ce type de mécanisme.

Je partage également vos interrogations quant à la fixation de limites. Nous savons que nous avons affaire à des milieux parfois mafieux et dangereux. Si les dénonciateurs ne sont pas protégés, ils ne dénonceront plus jamais. On sait très bien que le ciel est proche de la terre et que la terre est proche du ciel. Les garde-fous doivent donc être placés de manière judicieuse.

**1.14 Question de M. Philippe Dodrिमont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fair-play et sanctions dans le football»**

**1.15 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Derby de la honte»**

**1.16 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Incidents lors du match de football Charleroi-Standard»**

**1.17 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Interruption du match Charleroi-Standard»**

**1.18 Question de Mme Christie Morreale à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Promouvoir le fair-play dans les stades de football»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces cinq questions. (*Assentiment*)

**M. Philippe Dodrिमont (MR).** – Ma question diffère un peu de celles de mes collègues, qui réagissent plutôt aux événements violents qui se sont déroulés lors du match de football Charleroi-Standard. Ma question porte plus particulièrement sur ce qui se passe autour des stades de notre Fédération et sur le sport amateur, que vous soutenez par le biais du plan «Foot». Je voudrais donc revenir sur l'évolution de ce plan et j'en profite pour vous remercier de la suite que vous avez réservée aux dossiers en cours.

En ce qui concerne le plus long terme, nous attendons vos prises de position et je comprends votre réflexion concernant le mode de financement de ces différentes opérations.

Je voudrais revenir sur la problématique du fair-play. Cette notion doit être prise en considération pour l'octroi de subsides aux clubs sportifs. Comme je l'ai déjà dit à vos prédécesseurs, j'estime que le bailleur de fonds a droit à la parole. Il ne faut pas distribuer de subsides sans exiger de contrepartie.

Je souhaiterais que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse exiger que ces clubs que l'on aide respectent les règles de fair-play ainsi que les arbitres et qu'en cas de manquements répétés, nous puissions tout simplement couper les cordons de la bourse. Plus qu'une question donc, je voulais attirer votre attention sur ce problème et savoir si une réflexion était en cours à ce sujet.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Ma question porte en effet plus directement sur les événements survenus lors de la rencontre Charleroi-Standard, le «derby de la honte». Il y a des choses qu'on ne peut plus voir, ni sur un terrain ni aux abords de celui-ci. À force de tenter de comprendre, on finit par ne plus être compris par ceux qui aiment encore le football. Pour ne pas dériver sur ce que je

pense depuis longtemps du Standard, je vais mettre de côté ma casquette de supporter d'Anderlecht. Dans le cas qui nous occupe, des faits ont été constatés et des images ont circulé. Il apparaît clairement que nous avons affaire à un phénomène de violence où la haine s'exprime à l'égard de l'autre, que ce dernier soit joueur, arbitre ou supporter. Quand je vois cela, je n'ai qu'une seule envie: couper l'image et changer de programme.

Il ne faudra pas s'étonner qu'un jour, des parents décident d'interdire à leurs enfants de pratiquer le football. Or, c'est le sport le plus populaire. Ce n'est pas la première fois que vous êtes interpellé ici sur des faits de violence liés à un match de football et ce n'est sans doute pas la dernière.

À un moment donné, le ministre des Sports, mais aussi les parlementaires – quel que soit leur club de prédilection en première division – doivent prendre une position ferme. Afin qu'on ne m'accuse pas de mélanger les genres, je ne veux pas dire ce que je ferais à la place de la Fédération de football, mais il faudrait en tout cas un message clair sur le respect des règles. Je demande que les parlementaires, tous ceux qui aiment le football s'en chargent. Je souhaite que l'on respecte le ministre qui se bat tout au long de l'année pour édicter des lignes de conduite dans le sport.

J'attends votre réponse avec impatience en espérant que nous puissions adopter une position commune et intelligente entre nous pour dénoncer ces violences dans le sport.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je suis moi-même supporter du Standard, mais je ne cautionne pas pour autant le comportement inacceptable d'une minorité de supporters qui donne une image aux antipodes des valeurs véhiculées par le sport.

Le 3 novembre 2014, j'interrogeais votre prédécesseur sur les incidents survenus lors du match entre le Standard et Zulte-Waregem, le 19 octobre 2014. Je l'interrogeais une seconde fois, le 28 janvier 2015, sur le tifo des supporters du Standard pour la venue d'Anderlecht à Sclessin. Ce dimanche 4 décembre, de nouveaux incidents se sont produits entre les supporters du Standard et ceux de Charleroi. Ce n'est pas la première fois que ce derby est ainsi émaillé de débordements de supporters. C'est regrettable et rien ne change, finalement: les mesures prises par les clubs ne portent vraisemblablement toujours pas leurs fruits.

Depuis mes dernières questions, dont la première date de 2014, des contacts ont-ils été pris entre le cabinet du ministre des Sports, les clubs concernés et la Fédération? Quelle collaboration entretenez-vous avec les différents acteurs?

Que faites-vous pour enrayer ces faits inqualifiables? Quelles sont les mesures prises? Quelle

est votre marge de manœuvre? Quelles actions concrètes envisagez-vous pour aboutir enfin à des résultats?

**M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne).** – Ce sont des images que l'on ne voudrait, évidemment, pas voir dans des stades de football. Après avoir été interrompu temporairement, le derby wallon entre Charleroi et le Standard a été arrêté définitivement par l'arbitre de la rencontre, M. Giumenny, en raison des incidents à répétition. Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un match entre les deux principales équipes wallonnes tourne mal. On se souvient, il y a quelques années, des balles de tennis lancées par les ultras de Charleroi ou, plus récemment, des fumigènes lancés sur le terrain par ceux du Standard. Ce n'est évidemment pas une bonne image pour le football wallon et il faudra agir avec les clubs pour mener des actions de prévention.

Monsieur le Ministre, quelles sont les actions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour endiguer les phénomènes de violence dans les tribunes, à travers une action préventive? Comment rappeler les vertus du sport?

**Mme Christie Morreale (PS).** – Je voudrais analyser ces événements en me basant sur un travail réalisé par l'Université de Liège. La succession de tels phénomènes, au-delà des questions que nous nous posons, m'incite à réfléchir aux réactions qui en ont découlé. Les initiatives pour combattre ces comportements aux niveaux mondial, européen ou autres sont relativement nombreuses. L'approche est pour l'instant punitive et sécuritaire. L'école de criminologie de l'ULg, et beaucoup d'autres, estiment qu'elle a certes son efficacité mais qu'elle ne suffit pas en tant que telle. C'est la raison pour laquelle l'Université de Liège avait développé le *Fan coaching*, avec Manu Comeron, qui a contribué, en partie, à la diminution des comportements violents dans certains stades.

Étant criminologue, je me demande comment nous pourrions faire pour que les stades redeviennent des endroits conviviaux pour tous et pour éviter d'écarter nos jeunes du football, en raison de notre aversion pour toute forme de violence. Les pouvoirs publics doivent réfléchir à toutes les mesures pouvant être prises pour faire en sorte que ce sport soit populaire et pour développer du «supporterisme» positif et pacifiste.

Il me revient que des réflexions sont actuellement en cours sur cette thématique à l'ULg. Je voudrais, Monsieur le Ministre, aborder cette question avec vous et connaître votre avis. Il serait question, dans ces projets à étoffer, d'une approche laudative des supporters, qui les valorise davantage. En Espagne, par exemple, on a remarqué une diminution des violences, lorsque les supporters étaient davantage impliqués dans la gestion du club. Peut-être serait-ce une manière de réfléchir, en complément aux politiques exist-

tantes, à des projets originaux, tels que des trophées honorifiques ou des logos mettant en valeur des supporters qui pratiqueraient un certain fair-play.

L'ULg a ainsi développé une sorte de classement par équipe, en fonction du fair-play des supporters. Les meilleures équipes seraient récompensées par l'octroi de points supplémentaires au cours du championnat. L'enjeu serait donc de taille, puisque des observateurs indépendants pourraient, selon des grilles d'analyse, comptabiliser le fair-play des supporters.

On sait que le championnat belge prévoit ce classement mais il ne concerne que la manière dont se comporte l'équipe, en fonction des cartes adressées aux joueurs. L'idée serait donc d'élargir cette pratique aux supporters.

Actuellement, l'Union belge prévoit des sanctions importantes – perte de points, amendes, possibilité d'interdire les déplacements, etc. Or, les débordements sont encore trop nombreux.

Monsieur le Ministre, entretenez-vous des contacts réguliers avec l'Union belge afin de résoudre ce problème? Ce projet change un peu le modèle et permet une approche différente. Punir les fauteurs de troubles est certes efficace, mais peut aussi entraîner une certaine frustration. Dès lors, sans angélisme, pourquoi ne pas envisager des incitants?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, j'ai été affligé par les scènes inadmissibles qui se sont produites ce week-end, lors du match de football entre le Standard et Charleroi. J'étais supposé donner le coup d'envoi, mais j'en ai été empêché. Il y a parfois des empêchements heureux!

Je ne pourrai vous répondre que dans les limites de mes compétences. En tant que ministre des Sports, je n'ai aucun pouvoir pour enrayer ce phénomène de violence et prendre des sanctions. Ces mesures dépendent des SPF Justice, Intérieur (cellule Football), et de l'URBSFA. La loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football, mise à jour en 2007, est applicable à nos stades de football. Elle contient des obligations tant pour les organisateurs que pour le public; elle peut imposer une sanction administrative à quiconque enfreint la loi. Nous travaillons avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) au respect du fair-play, de l'éthique et de la bonne gouvernance. Je tiens d'ailleurs à souligner son excellent travail, et plus particulièrement celui de M. Chatel, dans la lutte contre la violence dans le football.

Pour rappel, dans le cadre de la lutte contre la violence physique et verbale autour des terrains de sport, mon prédécesseur avait lancé, lors de la saison 2015-2016, un projet pilote en collaboration avec l'ACFF qui visait à instaurer un climat

fair-play dans les clubs, en mettant l'accent sur le rôle d'exemple des parents dans les matches de jeunes. Ce projet repose sur la formation d'un référent par club, le «Réfèrent Vivons Sport», dans la gestion de conflits et dans le coaching des parents de son club, les «Parents fair-play». L'objectif est de conscientiser les parents sur le rôle d'exemple à jouer au bord des terrains et de créer de cette manière une dynamique positive autour des jeunes qui seront les parents de demain.

Pour cette saison pilote 2015-2016, en Wallonie, 21 clubs ont participé au projet et, donc, 21 référents ont été formés. Environ 100 parents ont joué leur rôle de «Parent fair-play» au bord des terrains.

Avec la création d'un label de qualité pour les écoles de jeunes, l'ACFF dispose d'un nouveau levier pour développer ce projet dans ses clubs. L'action «Parents fair-play» a donc été élargie à 70 clubs en Wallonie pour la saison 2016-2017, ce qui représente environ 800 «Parents fair-play» au bord des terrains de football chaque week-end. Les 70 «Réfèrents Vivons Sport» ont suivi, en septembre, la formation organisée dans leur province et dispensée par des formateurs ACFF spécialisés. Ils sont d'ores et déjà en contact permanent avec leur formateur et avec le département technique de l'ACFF. À terme, l'objectif est d'institutionnaliser ce concept de «Réfèrent Vivons Sport» et de «Parent fair-play» dans tous les clubs de l'ACFF, afin de disposer d'une personne relais par club en termes de fair-play et d'un parent fair-play par équipe, cela afin de créer un climat serein autour du terrain. En termes de sanction, un club qui ne respecterait pas ces règles pourrait perdre son label, voire être rétrogradé.

À l'aune des 90 000 matches par saison, les faits de violence sont heureusement rares, mais les scènes de ce week-end sont inacceptables. J'en ai assez de ces supporters qui salissent les valeurs du sport, et du football en particulier. Récemment, j'ai assisté à un match de rugby au Stade de France. Devant près de 80 000 spectateurs, il opposait la France et la Nouvelle-Zélande. Ma première surprise a été de constater que les supporters étaient mélangés, avec femmes et enfants. Les deux équipes et les arbitres ont eu droit à des haies d'honneur, l'ambiance était extraordinaire, tout le monde faisait la fête et se levait pour les belles actions de jeu. Le rugby est un sport de brutes pratiqué par des gentlemen et supporté par un public qui a le sens de la fête. J'espère que le football ne deviendra pas l'inverse.

Je le répète, j'en ai marre de ces supporters! Si les instances du football ne réagissent pas, les stades ne seront plus remplis que de voyous, les familles ne viendront plus, et peut-être qu'un jour, il n'y aura plus de supporters non plus... En tout cas, après avoir vu de telles images, je ne pourrais plus assister à ce genre de derby avec ma fille de 10 ans ni mes amis avec leurs enfants, parce que

c'est devenu trop dangereux. Au Stade de France, 80 000 personnes sont sorties ensemble, supporters français et néo-zélandais, pour faire la fête, chanter et boire un verre. Des enfants dansaient. Il n'y a pas eu un seul incident dans et en dehors des gradins. Je pense que le football devrait de temps en temps en prendre de la graine.

J'ai parlé tout à l'heure du hockey. Neuf mille personnes ont assisté au match retour Belgique-Argentine. Il y avait des enfants partout. C'était une véritable fête. Pourquoi le football mobilise-t-il autant de forces de police de nos jours? Je n'ose même pas dire combien coûte un match de football de cette envergure. J'ai assisté au Championnat d'Europe et j'ai vu ce qui s'était passé à Marseille avec les supporters anglais. J'ai l'impression que c'est devenu une espèce de catharsis de personnes qui préfèrent se bagarrer au lieu de s'intéresser au football. J'en ai marre de ces gens. Nous allons continuer à essayer de changer les choses avec le concours de nos instances, mais je pense qu'il faudra commencer à réapprendre le fair-play dès le plus jeune âge.

**M. Philippe Dodrion (MR).** – Je salue votre enthousiasme, Monsieur le Ministre, et votre réponse haute en couleur. Je ne pense pas qu'il faille répondre à la violence par la violence, mais il y a en effet lieu d'être ferme. À un moment donné, les moyens financiers consentis par les autorités locales, tant pour l'encadrement policier que pour le travail que vous faites en soutien et en promotion du sport, doivent être agités, non pas comme un moyen de chantage, mais comme un bâton à l'égard des clubs. Il y a des supporters qui débordent, des supporters qui n'agissent pas dans le sens souhaité par les clubs. Je comprends que cela soit parfois difficile à juguler, mais que font réellement ces clubs? Après avoir entendu les réactions, je ne sais toujours pas ce qu'ils proposent à l'encontre des supporters malveillants. Il faut vraiment continuer à encourager les clubs, quitte à les menacer de prendre de vraies mesures.

Quant à l'opération «Parents fair-play», elle a été mise en œuvre, puisqu'il s'agissait d'une condition de l'obtention des subventions. Ce critère semble, hélas, avoir été abandonné dernièrement. Si nous voulons éradiquer le fléau que plusieurs collègues et moi-même avons décrit, il me paraît nécessaire de souligner à nouveau l'importance du fair-play et de sensibiliser les jeunes qui sont les supporters de demain.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Certes, nous ne sommes ni la fédération de football, ni le tribunal, ni le club. Nous n'avons pas à prendre de décision à la place de ceux qui ont cette responsabilité et qui doivent absolument réagir de manière opportune.

Je dois avouer que j'avais hésité à vous poser cette question, Monsieur le Ministre, car je craignais que l'on me reproche de faire des gorges chaudes du comportement imbécile de certaines

personnes ne voulant rien comprendre. Je me suis toutefois dit qu'il était impossible de ne pas réagir, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un cas unique.

La rue adore le football, mais le football ne saurait devenir un combat de rue. Ce n'est pas parce que l'on est passionné par un club que l'on doit adopter dans les stades des comportements condamnables et punis en d'autres lieux. Nous devons l'affirmer avec force et clarté. Certains supporters doivent être interdits de stade et certains clubs doivent être responsabilisés et assumer les conséquences des dérives de leurs supporters. Il faut oser le dire. Quant à la fédération, elle doit absolument prendre des sanctions sévères, sans quoi elle perdra toute crédibilité. J'attends donc sa réaction avec impatience.

Il faut revenir au sport fête. M. Dodrion est sorti, mais d'autres ici sont supporters du Standard. Pour ma part, je suis supporter d'Anderlecht. Nous ne nous sommes jamais tapés sur la figure pour cela. On se charrie, on se taquine, on boit une pinte, on fait la fête, mais rien de négatif, parce qu'on a simplement compris que rien plus que le sport, et le football en particulier, ne permet d'être aussi réunis, à part peut-être le rugby – vous avez raison de citer cet exemple – ou, plus modestement, le hockey que j'ai pratiqué. Je me souviens d'ailleurs que la troisième mi-temps était aussi dure que les deux premières, d'autres le savent aussi bien que moi.

Il faut revenir à cela, sinon des drames se produiront dans les stades. Nous avons connu celui du Heysel et je me demande parfois si tout le monde s'en souvient encore.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – C'est surtout dans le football que l'on assiste à ce genre de débordements. Cela nécessite une approche tout à fait particulière. Certes, les clubs doivent être responsabilisés, mais ils doivent aussi être assistés dans cette démarche. Ils ne pourront pas y parvenir seuls.

Pourrait-on envisager de rassembler les acteurs concernés dans une *task force*? On pourrait y inclure les clubs, la fédération, l'Université de Liège, le SPF Intérieur ou encore des représentants des villes et communes qui possèdent des grands clubs. Une réflexion impliquant tous les acteurs permettrait de mettre en place une stratégie avec quelques actions concrètes, privilégiant un message court, clair et percutant relayé par la presse.

On pourrait également inviter des experts d'autres pays pour s'inspirer des solutions qui fonctionnent ailleurs. Pourquoi ne pas les mettre en pratique chez nous en tenant compte des particularités locales?

**M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne).** – Tout le monde en a marre des soi-disant supporters. On ne peut que rejoindre votre cri du cœur.

L'année dernière, j'ai assisté à la finale de basket entre Namur et Alost. Quand Namur a gagné, nous avons été boire des verres avec les supporters néerlandophones d'Alost sans aucun problème. Avec mon fils, nous avons fait la fête dans une bonne ambiance musicale et en toute sécurité.

On a toujours une petite appréhension en allant voir un match de foot. Les supporters sont séparés avant l'entrée pour éviter qu'ils se battent. La situation devient grave. C'est parfois un exutoire pour certaines personnes. J'ai un jour entendu dire que pour éviter la guerre entre les peuples d'Europe, on a inventé le football.

Les sanctions éventuelles envers Charleroi et le Standard doivent être décidées aujourd'hui. Je suis un peu surpris par le fait que le Standard n'acceptera pas les sanctions, parce que cela lui ferait perdre des points au championnat. En clair, on ne décèle pas la moindre excuse, seul compte le championnat. On ne sent pas la volonté du Standard d'être ferme avec ces trouble-fêtes qui ont donné une image catastrophique à toute la région. Cette réaction du Standard est déplorable. Ont-ils conscience de l'image qu'ils donnent? Savent-ils que ces informations remontent au niveau du Parlement, puisque nous en discutons ici avec vous, Monsieur le Ministre?

**Mme Christie Morreale (PS).** – La Belgique est un pays compliqué. Il est parfois un peu frustrant pour les parlementaires et les ministres de devoir saucissonner les compétences et dire que la sécurité et les compétences relatives aux violences qui sont exercées au sein des clubs sportifs et des stades de football relèvent du niveau fédéral. Comme certains d'entre nous sont également sénateurs de communauté, ils pourront relayer ce problème. On envisage ceci par le prisme de vos compétences en tant que ministre des Sports, mais il est important que nous puissions réagir aussi, même si on parle de la violence dans les organisations sportives et footballistiques de haut niveau.

Il faut promouvoir le fair-play dès le plus jeune âge. Claude Eerdeken a été un des premiers à travailler sur ce sujet, qui lui tient beaucoup à cœur et qu'il a développé ces dernières années.

Les aspects punitifs et sécuritaires sont importants dans la politique, mais, comme M. Puget l'a évoqué, est-il admissible que des événements sportifs d'une telle ampleur nécessitent de séparer des supporters, de faire appel aux chevaux et à des gens armés jusqu'aux dents? D'autres types de politiques doivent aussi être menées et je rejoins l'idée de lancer des analyses comparées au sein d'un groupe de travail qui pourrait apporter une plus-value. Il réfléchirait à des pistes différentes puisque les solutions actuelles ne suffisent pas en tant que telles, comme l'application directe du *fan coaching* ou des projets plus originaux, comme ceux sur lesquels ont planché des étudiants de l'Université de Liège. Nous avons travaillé en-

semble au sein de cabinets ministériels et il nous est arrivé de ne pas répondre à des questions. Cette idée de groupe de travail au cabinet ne m'apparaît pas du tout saugrenue et pourrait inspirer l'un ou l'autre sur les réponses à apporter dans ce dossier.

Comme tout le monde y est allé de son expérience, je voudrais également dire que je me suis rendue à Porto Alegre, dans le sud du Brésil, pour voir un match de football opposant le Brésil au Honduras. À cette occasion, j'ai été profondément marquée par la différence des supporters dans le sud du Brésil. Leur composition était autant féminine que masculine. Les gens se rendaient au stade de foot en famille, pour faire la fête comme lors d'un spectacle. Cette capacité à faire la fête autour d'un match de football pourrait inspirer ici. Peut-être que la présence des femmes et la mixité amélioreraient un peu le comportement agressif de certains, et je suis sûre qu'Isabelle Simonis ne sera pas insensible à cette approche.

Il semblerait qu'il y ait eu un travail au cours des quinze dernières années pour faire en sorte que les familles puissent revenir dans les stades, ce qui a changé complètement la donne. En Angleterre, la situation est satisfaisante dans les stades, mais pas à l'extérieur de ceux-ci et il faut aussi y être attentif.

La ligue porte le nom d'une marque d'alcool. Il n'est guère populaire de le dire, mais je ne comprends pas pourquoi il faudrait consommer de l'alcool pour faire la fête. Associer le sport et l'alcool est encore plus incompréhensible. J'ai donc été particulièrement heureuse de constater que, dans le magnifique stade de football de Porto Alegre, il n'y avait pas la moindre goutte d'alcool et que cela n'empêchait pas les supporters de faire la fête. Il est parfois bon de s'inspirer de l'expérience des autres.

**Mme la présidente.** – Je vous propose de suspendre nos travaux. (*Assentiment*).

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et est reprise à 14h15.*

(*Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence.*)

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**1.19 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sédentarité des enfants belges»**

**1.20 Question de M. Alain Onkelinx à**

**M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Sédentarité chez les jeunes»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Selon un rapport de l'Université catholique de Louvain (KUL), de l'Université de Gand et de l'Institut de Santé publique, les petits Belges ne bougent pas assez!

Avec 120 minutes d'activité physique par jour, les enfants belges se retrouvent parmi les plus mauvais élèves, aux côtés de la Chine, du Qatar et du Chili. Comparée à la situation dans 37 autres pays, celle des Belges est jugée critique.

Seuls 6 % des enfants de 6 à 9 ans atteignent la norme dans le domaine de l'activité physique. C'est pire encore pour les adolescents, avec un chiffre qui chute à 2 %. La moyenne évolue donc très négativement avec l'âge.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude? Avez-vous d'autres informations sur cet état des lieux et ces chiffres interpellants?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, quel dispositif est mis en place, d'une part pour revaloriser le sport auprès des jeunes et, d'autre part, pour les sensibiliser à l'importance de la pratique d'une activité physique régulière? D'autres actions plus spécifiques sont-elles prévues pour ce public?

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Je ne reviendrai pas sur le rapport portant sur la sédentarité chez les jeunes et dont a parlé Mme Leal-Lopez. Un article de presse datant du 21 novembre 2016 a attiré mon attention. D'après ce rapport, il apparaît que les écoliers belges sont parmi les enfants qui bougent le moins.

Les chiffres sont interpellants. Seulement 6,5 % des enfants belges âgés de 6 à 9 ans atteignent la norme en termes d'exercice physique quotidien. Pour les adolescents, le constat est pire: seulement 2,4 % d'entre eux bougent suffisamment. Force est de constater que plus nos enfants grandissent, moins ils bougent!

En effet, à défaut de sortir pour faire du sport, les jeunes préfèrent rester enfermés, devant leur tablette ou leur smartphone. Enfant et adolescent, je me souviens qu'en dehors de l'école, je consacrais la plupart de mon temps à faire du sport. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et, en tant que parents, nous pouvons observer que nos enfants sont dépendants de leurs appareils technologiques. Cela engendre des problèmes d'obésité,

mais aussi cardio-vasculaires pour ces adultes en devenir. Je rappellerai l'adage bien connu: «Un esprit sain dans un corps sain». Nous en sommes bien loin.

Je ne fustige pas la société du numérique, mais je pense qu'il est possible, par des politiques adaptées, d'allier les deux.

Que pensez-vous, Monsieur le Ministre, de cette situation? Avons-nous des résultats propres? Je vous ai donné des chiffres pour la Belgique, mais disposez-vous de chiffres pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Afin d'assurer la santé chez les jeunes, ne serait-il pas opportun de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'exercice physique quotidien, mais aussi les parents? Le problème vient en effet de la cellule familiale.

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, j'ai pris connaissance, par voie de presse, des conclusions alarmantes du rapport publié par la KUL, l'UCL, l'Université de Gand et l'Institut scientifique de Santé publique portant sur la sédentarité de nos jeunes.

Cette problématique est au cœur de mes préoccupations. Les conséquences de la sédentarité, à savoir l'obésité et le surpoids, sont des problèmes de santé publique qui demandent des réponses coordonnées des différents intervenants issus notamment des secteurs de la santé, de l'enseignement, de la mobilité et du sport. Il s'agit de mettre en place des actions transversales, visant d'une part à diminuer la sédentarité et d'autre part à augmenter l'activité physique.

En effet, selon un autre rapport de l'Institut scientifique de Santé publique, les enfants de 3 à 9 ans ont des activités de type sédentaire, pendant en moyenne 6 heures et 27 minutes par jour. Les adolescents de 10 à 17 ans ont des activités de type sédentaire en moyenne pendant 8 heures et 44 minutes par jour. Toujours selon ce même rapport, seulement 48 % des enfants de 6 à 9 ans et 29 % des adolescents de 10 à 17 ans atteignent en moyenne la recommandation de l'OMS de 60 minutes par jour d'activité physique, d'intensité modérée à soutenue.

Idéalement, les actions seront développées au sein d'un réseau, le réseau HEPA ou *Health Enhancing Physical Activity*, activités bienfaitantes pour la santé, que nous souhaitons construire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une stratégie transversale avec des objectifs ambitieux est en effet indispensable pour que l'activité physique prenne une place prépondérante dans les trois domaines cruciaux que sont la mobilité, le temps libre et l'école.

Plusieurs contacts sont pris en ce sens par mon administration. Ces politiques transversales sont vivement encouragées par l'Union européenne et l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) avec qui nous entretenons des échanges réguliers sur le sujet.

La diminution de la sédentarité et l'augmentation de l'activité physique sont des objectifs qui se trouvent au cœur de la mission principale de l'Administration générale du Sport, à savoir: «Élaborer, mettre en œuvre une politique visant à stimuler les activités physiques, sportives et de plein air de la population francophone, afin de contribuer à son épanouissement et à son bien-être physique, psychique et social».

Le nouveau projet pédagogique de mon administration est une réalisation très concrète de cette mission. Ce projet est issu d'une vaste réflexion sur le contenu pédagogique des stages sportifs proposés par l'Administration de l'Éducation physique et des Sports (ADEPS) ayant pour axe stratégique de développer et de pérenniser la pratique sportive des citoyens. Cette réflexion a notamment pris en compte la note d'orientation relative aux thématiques abordées et aux pistes de synergies dégagées dans le cadre d'entrevues menées avec 42 fédérations sportives francophones.

Elle a également été inspirée du concept canadien du «développement à long terme de l'athlète» (DLTA), dont les piliers principaux sont une pratique sportive tout au long de la vie, une pratique sportive multidisciplinaire et le respect des âges d'acquisition des habiletés motrices. Ce nouveau projet pédagogique vise à stimuler la pratique du sport tout au long de la vie, en respectant les âges d'acquisition des habiletés motrices de base et en privilégiant l'approche multidisciplinaire, plutôt que la spécialisation précoce.

Concernant les pratiques collaboratives et inclusives, il faut se réjouir que les fédérations sportives prennent en considération le concept de «pratique libre, hors compétition» et se penchent sur l'établissement de stratégies. Je serai attentif au développement de ces différents nouveaux chantiers.

La prise en charge du sport de loisir, accessible à tous, par les fédérations sportives traditionnelles fait également l'objet de discussions au sein du Conseil supérieur des sports. J'y serai bien sûr également attentif.

Enfin, les différentes collaborations ponctuelles de mon administration avec le service universitaire Appui en promotion et en éducation pour la santé de l'ULg impliquent, depuis le 25 octobre dernier, l'ADEPS et mon cabinet aux travaux préparatoires de l'axe Alimentation et activités physiques du futur plan wallon, en termes de prévention et de promotion de la santé lancé par mon collègue, le ministre Maxime Prévot, qui souhaite s'inscrire dans une politique concertée, inclusive et transversale.

Ce futur plan fait écho à la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

telle qu'exprimée dans la déclaration de politique communautaire 2014-2019, notamment aux points relatifs aux sports, et particulièrement au point 1 visant à «améliorer le bien-être par l'activité physique et sportive». Il s'inscrit également dans les politiques lancées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et relayées par l'Union européenne, qui considèrent la sédentarité comme un problème de santé publique et l'activité physique et le sport comme le remède principal.

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Votre réponse me réjouit, Monsieur le Ministre, puisque vous mettez en place un nouveau projet pédagogique en ce sens. Vous dites que le problème de la sédentarité des jeunes relève de vos compétences et qu'elle vous inquiète; vous y travaillez avec les membres de votre administration. Lancer la réflexion est déjà très positif. Je pense qu'il est grand temps de sensibiliser les parents et je relève vos propos sur le sport inclusif: il s'agit d'une thématique sociétale très importante dont on parle beaucoup. Si les effets ne sont pas encore visibles, il est certain que nous sommes sur la bonne voie.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Je suis heureux de voir que vous développez aussi des synergies avec la Région wallonne et notamment avec l'Université de Liège. Je ne manquerai pas d'interroger M. Prévot sur le développement de ce plan, à la lumière des informations que vous avez bien voulu me fournir.

**1.21 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Footleaks»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Ce samedi 3 décembre, *Le Soir* et d'autres journaux européens ont publié les résultats d'une grande enquête sur les dessous sombres du football. Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance des documents publiés? Quelle est votre réaction? Des sportifs, entraîneurs, dirigeants ou agents belges sont-ils cités? Des noms ont circulé. Avez-vous eu des confirmations à ce sujet? Le cas échéant, votre fonction vous autorise-t-elle à prendre des mesures?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ma réponse sera brève, car nous n'avons pas eu le temps d'investiguer. Comme vous, nous avons pu prendre connaissance des résultats de l'enquête sur le football, à la suite de la plus grande fuite de données qui ait jamais eu lieu dans le monde du sport. Les journalistes du *Soir* et du groupe *European Investigative Collaborations* ont eu accès à plus

de 18 millions de documents liés au football et à ses acteurs. J'en ai lu quelques-uns et j'avoue avoir été complètement ahuri par les sommes citées et des pratiques dont j'ignorais tout. Plusieurs sportifs belges étaient visés par les révélations, essentiellement des Diables Rouges, comme Witsel, De Bruyne, Hazard, Mertens ou Carrasco.

Les informations révélées portent sur les salaires négociés par les sportifs et sur les montants exacts de leur transfert. Elles concernent aussi certains agents et les montants des commissions. Si elles devaient faire apparaître des fraudes fiscales, il appartiendrait évidemment au fisc et à la justice de s'en saisir.

Pour ma part, je tire de ces révélations la conclusion que le football professionnel gagnerait à se réguler, en s'inspirant du droit commun du travail, pour conclure les contrats d'engagement des joueurs. Comme tout le monde, j'attends évidemment encore d'autres informations et je suppose que le feuilleton n'est pas terminé. Nous aurons encore l'occasion de nous étonner et d'en rediscuter ici.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Décidément, le football n'a pas bonne presse pour l'instant. Après tout, les joueurs n'ont qu'à assumer les pratiques qu'ils cautionnent en les appliquant! Apprendre dans les journaux que la seule règle dans le football est l'absence de règle, c'est assez interpellant.

Je comprends qu'il vous soit difficile de proposer des solutions concrètes ici. Vu la gravité du problème, il serait bon que nous puissions en reparler quand nous en saurons plus.

**1.22 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Spot promotionnel pour tenter de combler le manque d'arbitres de basket»**

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – L'Association Wallonie-Bruxelles de basketball (AWBB) va prochainement diffuser un spot faisant la promotion de l'arbitrage. Le basket ne fait pas exception dans ce phénomène généralisé du manque d'arbitres, ce qui conduit chaque semaine, selon les responsables de l'association, à des remises de matches dans plusieurs catégories de jeunes. Selon une dépêche Belga, l'AWBB a reçu un subside de quelque 10 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon l'AWBB, il faudrait 10 à 15 % d'arbitres en plus, dans chaque province wallonne et à Bruxelles. Les responsables de l'AWBB espèrent que cette campagne promotionnelle leur donnera accès aux plateaux

des télévisions locales.

Monsieur le Ministre, je tiens en premier lieu à saluer le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette problématique. Nous l'avons régulièrement évoqué dans cette commission: nos clubs manquent cruellement d'arbitres, ce qui peut mener à des situations difficiles sur le terrain et dans l'organisation financière des clubs.

Quel soutien pouvez-vous apporter à l'AWBB pour que le spot soit diffusé le plus largement possible? Pourrait-on imaginer à l'avenir un spot sur l'ensemble des sports en manque d'arbitres?

Une revalorisation de la fonction d'arbitre est aussi une façon subtile de remettre à l'honneur le respect des règles et le fair-play. Vu les derniers événements en football, il ne me semble pas inopportun de mettre tout en œuvre pour que le fair-play soit effectivement l'ADN de notre culture sportive à tous.

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour votre question qui me permettra de développer une thématique qui me tient également particulièrement à cœur.

J'ai coutume de dire que l'arbitrage est une composante essentielle dans notre organisation sportive. Sans arbitre, il n'y a pas de compétition et sans compétition, l'organisation de notre système sportif n'aurait que très peu de sens.

On manque d'arbitres, c'est une évidence. Il faut susciter des vocations. Plusieurs idées circulent. Par exemple, à travers nos centres ADEPS, le nouveau projet pédagogique développé par mon administration prévoit des stages qui seraient dédiés spécifiquement à la promotion de l'arbitrage. Des dispositions sont déjà prises en matière de congé pour les arbitres qui travaillent dans l'enseignement ou dans les pouvoirs publics. L'octroi d'un statut d'arbitre figure également parmi les projets de révision du décret du 8 décembre 2006. Enfin, en 2017, mon administration organisera sous des formes encore à définir, une journée qui sera dédiée spécifiquement à l'arbitrage.

Pourtant, malgré ce problème de pénurie, il convient de souligner combien notre corps arbitral se distingue au plus haut niveau international. Je dois vous avouer que j'en suis particulièrement fier. Par exemple, ils étaient six à officier au plus haut niveau lors des Jeux olympiques de Rio. Si Laurine Delforge qui a sifflé la finale dames en hockey peut paraître la plus médiatisée, on peut parler aussi de Freddy Smeets qui était membre du comité d'appel «jumping» en équitation, d'Arturo Giacomo qui était l'arbitre principal de la demi-finale États-Unis-Italie en volley ball masculin, de Xavier Jacqmin qui a officié comme juge jusqu'en demi-finale en tennis, de Chbib Abdelhak qui a

officié durant toute la compétition taekwondo jusqu'en finale et enfin, d'Isabelle Beumier en tennis de table qui arbitré la finale simple dames et le match pour la médaille de bronze en équipe hommes. Elle vient d'ailleurs d'être nommée présidente de la Commission européenne des arbitres et juges-arbitres dans cette discipline. On ne peut rêver mieux comme promotion pour l'arbitrage, féminin de surcroît.

La presse n'en a pas suffisamment parlé. C'est un peu dommage, d'autant que le niveau d'expertise mondial atteint par nos arbitres semble assez exceptionnel.

J'ai donc décidé de les mettre en évidence, tout particulièrement lors du match de gala de hockey entre la Belgique et l'Argentine qui s'est déroulé, il y a peu, devant 9 000 spectateurs.

Pour en revenir plus spécifiquement au projet de l'Association Wallonie-Bruxelles de basketball (AWBB), la réalisation de ce spot professionnel est soutenue par la Fédération au travers d'une subvention de 12 000 euros, comme vous l'avez mentionné. Cette mesure fait suite à un appel à projets spécifique à l'arbitrage qui avait été lancé par mon prédécesseur, René Collin, fin 2015.

Une enveloppe d'environ 120 000 euros avait été dédiée à ce projet et d'autres fédérations étaient parties prenantes: l'Association des clubs francophones de football (ACFF), le tennis, le tennis de table, l'escrime, la natation, le rugby, l'athlétisme, le foot en salle, le hockey, le handisport, le judo et le handball. J'espère que les autres feront de même.

Saluons en tout cas l'initiative de l'AWBB. Nous avons publié l'information sur les réseaux sociaux et obtenu beaucoup de réactions. J'espère que cet appel à projets fera des émules et que d'autres initiatives seront prises dans ce sens.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH)**. – J'espère, en effet, que les autres fédérations pourront enchaîner et suivre ce chemin et obtenir, dans ce cadre, des résultats concluants.

Je pense aussi au travail à fournir auprès des jeunes qui ont parfois une image si négative de l'arbitre qu'il faut, je pense, du courage pour le devenir. Il est donc important de revaloriser cette fonction et je ne doute d'ailleurs pas que telle soit du reste votre volonté.

**1.23 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Édition 2017 des FrancoSports»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – En janvier dernier se tenait la première édition des FrancoSports. Cette grande cérémonie avait été mise sur pied par votre prédécesseur, en remplacement de la cérémonie des mérites sportifs. L'objectif était de valoriser les performances des sportifs et de remercier les acteurs du monde du sport. En soi, l'idée était bonne.

Lors de cet événement, les athlètes de haut niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles étaient mis à l'honneur et récompensés pour leurs performances réalisées durant l'année 2015.

Il faut reconnaître que c'était une belle soirée, bien organisée, et que l'ambiance était bonne. Une seule ombre au tableau: c'étaient toujours les mêmes sportifs qui étaient nominés dans la plupart des catégories, réduisant ainsi quelque peu le rayonnement potentiel d'une telle cérémonie. L'image donnée du panel et de la richesse des sportifs de notre fédération était en effet un peu réductrice.

Comptez-vous organiser cette année une cérémonie de ce type? Allez-vous, à l'instar de votre prédécesseur, remettre le «prix du ministre»? Avouons en passant que c'était davantage une vitrine pour ce dernier que pour les sportifs eux-mêmes! Le cas échéant, quand cet événement aura-t-il lieu et sous quelle forme? Quel est le budget prévu?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Lors de la commission du 28 septembre dernier, j'avais eu l'occasion de répondre au député Bertin Mampaka que lorsque mon prédécesseur avait hérité de la compétence, il n'avait pas eu l'occasion d'organiser cette cérémonie de remise des trophées, durant la première année de son mandat, mais avait ensuite décidé de ne plus travailler avec les télévisions locales. En janvier 2016, le ministre Collin avait en effet modifié la formule pour la surnommer *Francosport*. Cette cérémonie avait eu lieu au Country Hall de Liège, en collaboration avec la RTBF.

J'indiquais également dans ma réponse que je n'avais pas encore réfléchi à la pérennisation de cet événement. Je promettais aussi de revenir vers vous après une rencontre entre mon cabinet et les différents acteurs potentiels de cette soirée. Votre question arrive donc à point nommé pour me permettre de vous apporter les éléments complémentaires.

Après réflexion, j'ai décidé de ne pas pérenniser cette cérémonie de remise des trophées sportifs. Vous n'êtes pas sans savoir que les finances du secteur sportif sont dans une situation plutôt délicate. Mon prédécesseur avait évoqué un montant de 125 000 euros pour les prix *Francosport*, 80 000 euros émanant du secteur Infrasport en Région wallonne et 45 000 euros étant à valoriser en tant que soutien de la Fédération Wallonie-

Bruxelles.

Il évoquait aussi le principe d'une forte diminution de l'enveloppe, en comparaison avec l'organisation des Mérites sportifs de la Fédération sous son ancienne mouture, laquelle était passée de 300 000 euros à 125 000 euros. Je peux vous certifier, Madame la Députée, que les Mérites sportifs ne coûtaient pas cela, car les conventions entre l'ADEPS et les télévisions locales pour la captation, la diffusion et l'organisation de la réception prévoyaient un montant global de 135 000 euros via le Fonds des Sports. J'ai eu l'occasion de le présenter. Je ne peux donc me permettre seul ce genre de dépenses et j'en suis le premier désolé, mais vous comprendrez que je préfère réserver ces montants à des projets émanant des fédérations sportives ou, en tout cas, pour une politique sportive plus équitable.

Par ailleurs, je n'oublie pas nos sportifs, car j'ai demandé à mon administration de réfléchir à leur mise à l'honneur. Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les prochaines semaines.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse assez interpellante, dans la mesure où vous remettez complètement en cause les éléments donnés par votre prédécesseur à l'époque. Votre décision est sage, vu l'état des finances. Il est préférable que cet argent serve à autre chose qu'à l'organisation de telles soirées. Il existe d'autres moyens de mettre en valeur les sportifs.

**1.24 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Appel du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour plus de mixité sportive»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Nous avons souvent parlé, au sein de cette commission, de la mixité sportive. Dans le cadre du débat sur le budget, Monsieur le Ministre, vous avez annoncé débloquer une somme de 50 000 euros pour améliorer la dynamique de mixité sportive. À cette occasion, vous avez également indiqué que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne avaient lancé une initiative conjointe, afin de recueillir les bonnes pratiques. Les résultats devaient être connus pour la mi-novembre. Quelle analyse en faites-vous? Les propositions sont-elles applicables dans notre Fédération?

Mmes Schyns et Simonis n'ont pas toujours été sur la même longueur d'onde que vous en ce qui concerne la mixité sportive. Vous aviez pris l'engagement de les rencontrer. Est-ce chose

faite? Avez-vous pu trouver un consensus?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour l'attention que vous portez à cette question et de me donner l'occasion de revenir sur l'appel du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour plus de mixité sportive.

Je vous confirme que nous suivons très attentivement les différentes initiatives européennes qui s'inscrivent dans la stratégie 2014-2020 sur l'égalité des genres dans le sport. Très récemment, mes services ont notamment collaboré avec la direction de l'Égalité des chances à la préparation de la conférence *Mixité dans le sport* qui s'est tenue à Strasbourg les 5 et 6 décembre derniers. Cette conférence s'inscrit dans le projet *Balance in sport* porté par le Conseil de l'Europe et subventionné par l'Union européenne via le programme *Erasmus +*. Ce projet a pour objectif d'identifier et de tester des indicateurs sur l'égalité des genres dans le sport, afin de disposer de méthodes uniformes de collecte de données. La collecte concerne tant la participation que l'encadrement ou la gestion de l'activité sportive.

Quatre pays, la Finlande, la France, la Roumanie et l'Espagne, ont servi de pilotes pour ce projet. Il sera étendu à d'autres États dès 2017. La Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'ailleurs de se porter candidate pour faire partie intégrante du projet qui répond parfaitement à l'un des objectifs du contrat d'administration que nous avons signé: récolter les données statistiques utiles portant sur le genre.

En ce qui concerne les collaborations, j'ai dégagé, à partir de 2017, avec ma collègue Isabelle Simonis, un montant de 50 000 euros pour soutenir des projets sur la mixité et le sport au féminin. L'enveloppe totale s'élèvera à

100 000 euros, Mme Simonis y contribuant pour moitié. Cela permettra de lancer un appel à projets pour développer la mixité et le sport féminin dans les clubs. Nous reviendrons vers vous quand l'appel sera lancé.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – C'est parfois dommage que les parlementaires ne soient pas tenus au courant de l'organisation de colloques comme ceux des 5 et 6 décembre à Strasbourg. Je me réjouis en tout cas que la Fédération ait déposé sa candidature et j'espère que nous aurons très vite des nouvelles de l'appel à projets.

## 2 Ordre des travaux

**Mme la présidente**. – La question orale à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de M. Jamal Ikazban, intitulée «Projet Rafrap "Rien à faire, rien à perdre" en IPPJ», est reportée.

Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Valérie De Bue, intitulée «Fouille à l'entrée des stades», de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Développement du football américain en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Véronique Durenne, intitulée «Sédentarité de nos enfants», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h50.*